

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00
UNION POSTALE \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA \$1.00
ETATS-UNIS \$1.50
UNION POSTALE \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS !

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

MONTREAL

TELEPHONE

ADMINISTRATIF: N. 7461
REDACON: 7460

LE NATIONALISME ET LES PARTIS

VI

L'élection de Drummond-Arthabaska

Evolution du Parti Conservateur

La deuxième assemblée fut convoquée à Saint-Henri par les soins de M. Louis Coderre, aujourd'hui secrétaire d'Etat. Les mêmes déclarations furent faites, les mêmes principes invoqués, les mêmes résolutions lues et acclamées.

Ce fut au tour de M. Coderre de faire son petit saint Pierre et de renier M. Borden. Le coq chanta, un an et demi plus tard, quand il ramassa le portefeuille de M. Monk.

En 1910, il leva bravement sa menotte, comme les autres, en exécution de la loi navale et de la "politique non moins néfaste" de M. Borden.

Ainsi qu'il l'a expliqué, le jour où il devint "honorable" de par la loi, le futur ministre fit sa petite réserve pour les cas de "péril imminent". Mais dans l'intimité, il eut soin d'expliquer que cette réserve n'avait d'autre but que "d'empêcher" les gens de Westminster. A quelque temps de là, il fut choisi comme candidat "autonomiste" et élu, en 1911, comme partisan de M. Monk.

Toutes les assemblées qui suivirent ne furent qu'une répétition des deux premières.

"Le danger allemand n'est qu'un leurre... Abandonnons la guenille rouge et la guenille bleue", s'écriait, à Vaudreuil, M. Sévigny, aujourd'hui député tory de Dorchester et aspirant solliciteur général.

"Nous sommes convaincus que si les électeurs pouvaient se prononcer, la majorité repousserait le bill du gouvernement et aussi bien le projet Borden", affirmait, à la Longue-Pointe, M. Coderre, aujourd'hui ministre tory dans le cabinet Borden. Et il ajoutait que la solution offerte par M. Monk était la seule acceptable.

"Nous sommes détachés des deux grands partis", déclarait, à Saint-Rémi, M. Patenaude, député de Laprairie à la législature, aujourd'hui organisateur du parti tory fédéral. "La voie des honneurs et des titres a perdu Laurier et Borden", ajoutait-il. Et il ne cachait pas, dans les cercles politiques, que s'il avait à choisir entre Laurier et Borden, il voterait pour Laurier.

Il serait facile de multiplier les citations et les anecdotes. Toutes prouveraient à l'évidence que la campagne de 1910 fut menée contre les deux partis également. Au premier rang de ceux qui dénonçaient le principe de la contribution, qu'ils viennent de voter à la Chambre, étaient MM. Nantel, Coderre, Blondin, Sévigny, Paquet, Rainville, Lepage. Tous votèrent à plusieurs reprises les résolutions condamnant la loi navale et la "politique non moins néfaste" de M. Borden.

A une seule assemblée, un chef conservateur, qui, du reste, n'avait pris aucune part à la campagne, tenta d'empêcher que les résolutions ne fussent soumises au peuple. L'espérance se joignit à Laverne pour repousser cette intervention et il leva la main avec enthousiasme pour dénoncer la politique qu'il approuvait aujourd'hui.

Il était même débordant de nationalisme, ce brave Lepage. "J'ai jamais été bleu, moi", criait-il à tout propos — j'ai nationalisé depuis 1885."

Bref, au moment de l'élection de Drummond-Arthabaska, la scission entre le groupe "autonomiste" et le parti tory était complète. Les députés conservateurs qui avaient suivi M. Monk — MM. Blondin, Nantel, Paquet, Lortie — n'assistaient plus au caucus conservateur. Les pontifs du toryisme leur faisaient grise mine. Dans les clubs soi-disant fashionables, les snobs impérialistes boycottèrent littéralement le député de Jacques-Cartier.

Dans l'un de ces cercles, le soir de l'élection de Drummond-Arthabaska, un groupe de ces faquins courroucés entouraient M. Brodeur et l'interrogeaient sur ses espérances. "La lutte a été dure", répliqua le ministre de la marine; mais, ajouta-t-il avec cette lourde suffisance qui le caractérisait, "nous sommes certains de l'emporter par une bonne majorité." "Tant mieux!" s'écrièrent quelques torys, "nous allons être débarrassés de Monk!" — "It's a pity for poor Monk", ajouta l'un d'eux, "but why did he join that d... Bourassa and his nationalist clique?"

Une demi-heure plus tard arriva la nouvelle de l'élection de Gilbert. Eclipsé du ministre et de son entourage de rouges et de bleus orthodoxes.

Le lendemain, quelques-uns de ces fiers personnages rencontraient M. Monk, l'abordaient chapeau bas et le félicitaient avec effusion de son succès. "Les voici d'une politesse indécente!" ne put s'empêcher de dire le député de Jacques-Cartier, qui n'aimait pourtant pas à mal parler des gens.

Les chambres se réunissaient à quelques jours de là. Je crus devoir mettre M. Monk et ses amis en garde contre les ouvertures que les chefs torys ne manqueraient pas de leur faire.

Reprenant les objections dont M. Monk avait admis la justesse dès le début de la campagne, j'insistais sur la nécessité de réserver notre entière liberté afin d'être toujours prêts à nous rapprocher de celui des deux partis qui offrirait le plus de garanties au succès de nos idées. Sur ce point encore M. Monk partageait ma manière de voir.

Le temps nous paraissait venu d'élargir le terrain du débat, nous préparâmes une motion d'amendement à l'adresse. M. Monk la présenta, le 22 novembre 1910.

Par cette motion le député de Jacques-Cartier réclamait la consultation populaire sur "la politique navale du gouvernement et sur la question générale de la contribution du Canada aux armements impériaux". M. Borden proposa, en "sous-amendement", une motion dans laquelle il réitérait les protestations de dévouement à l'Empire et blâmait le gouvernement de ne pas consulter le peuple sur la "politique navale du Canada."

Lorsque cette motion eût été repoussée par le vote conjoint des libéraux et de MM. Monk, Nantel, Blondin, Paquet, Lortie et Gilbert, le leader de l'opposition et tous ses partisans, sauf M. Foster et le colonel Hughes, emboîtèrent le pas au député de Jacques-Cartier et appuyèrent sa proposition. Par ce vote et par cette attitude, le parti conservateur tout entier abandonnait le terrain où il s'était placé, en février 1910, alors qu'il voulait restreindre la consultation populaire à une "politique permanente". Il franchissait les bornes que M. Borden avait déterminées dans sa contre-proposition immédiatement précédente, laquelle réclamait cette consultation sur la seule "politique navale". Il se liait enfin à l'obligation de consulter le peuple sur toute mesure "de contribution aux armements impériaux."

M. Borden s'était même rallié au mode de consultation préconisé par M. Monk et par les nationalistes: le plébiscite. Après que sa motion eût été repoussée, le 24 novembre 1910, le leader de l'opposition prit la parole pour expliquer les motifs de son adhésion à la proposition du député de Jacques-Cartier.

C'est alors qu'il affirma que si le Canada prenait part à la défense générale de l'Empire, il devait avoir voix au chapitre de la "politique impériale". Il ajouta que lorsque la politique navale serait formulée, "il serait du devoir de tout gouvernement d'en appeler au peuple du Canada pour en recevoir un mandat, d'accepter (ce mandat) et d'agir selon l'approbation ou la désapprobation accordée à cette politique."

"It would be the duty of any government to go to the people of Canada, to receive their mandate, and accept and act upon their approval or disapproval of that policy." (1)

Le mot "plébiscite" n'y était pas — pas plus que dans la motion de M. Monk. Mais comment interpréter les paroles de M. Borden autrement que comme une approbation du plébiscite? Il parlait ici de "gouvernement" dans le sens concret de "ministère", de "cabinet". Or, comment un ministre pourrait-il agir en conformité d'un vote favorable ou défavorable du corps électoral, autrement qu'après un plébiscite? Un cabinet qui en appelle au peuple par le mode usuel de la dissolution parlementaire ne peut accepter qu'un mandat conforme à sa politique. Si sa politique, représentée par ses candidats, est désapprouvée, il ne lui reste qu'à démissionner, c'est-à-dire à cesser d'agir.

Si aujourd'hui M. Borden, rachetant partiellement sa parole, faisait dissoudre les chambres, comme le ministère libéral le fit sur la question de réciprocité, et que le peuple désapprouvât sa politique, quel autre mandat pourrait-il exercer que celui de vider les écriers?

Lorsque M. Borden affirme qu'il ne fait aujourd'hui que suivre la

(1) "Debates House of Commons", 1910-11, p. 228.

ligne de conduite qu'il s'était tracée en février 1910, il a raison. Mais en agissant ainsi, il rompt à la fois l'engagement qu'il avait pris avec les libéraux, en mars 1909, et celui qu'il contracta envers les nationalistes, en novembre 1910.

De la rupture de son entente avec les libéraux, M. Borden peut, à la rigueur, se justifier en prétendant qu'il a reçu l'absolution du peuple, aux élections de 1911. De la seconde, non; puisqu'il est allé au scrutin sans avoir rien retranché de ses déclarations, rien modifié de son attitude de novembre 1910 — la dernière qu'il ait prise sur cette question avant les élections générales. Et il a sanctionné cette entente en faisant un large part dans son ministère à trois députés qui se sont fait élire en promettant sur l'honneur que la loi navale serait abrogée et qu'aucune autre mesure ne serait adoptée sans que le peuple soit consulté par un plébiscite.

Quant aux ministres et aux députés de Québec qui, ayant pris ces engagements, ont voté la contribution de trente-cinq millions — Nantel, Pelletier, Coderre, Blondin, Sévigny, Paquet, Lepage, Rainville, Laval, Gauthier — ils n'ont aucune justification quelconque. Ce sont tout bonnement des transfuges et des parjures.

Henri BOURASSA.

N.B.—Deux détails à corriger dans mon article d'hier, livré à la composition avant que je n'aie eu le temps de le réviser. Parmi les six députés conservateurs qui votèrent, le 9 mars 1910, pour la motion Monk, contre la deuxième lecture du Bill de la Marine et contre la contribution d'urgence proposée par M. Borden, il faut lire le nom de M. Lortie, député de Soulanges, au lieu de celui de M. Sévigny, qui n'était pas encore député. Il faut aussi retrancher les noms de MM. Ames et Perley de ceux qui votèrent pour les deux propositions de la gauche. M. Ames était absent, M. Perley vota pour la proposition de M. Borden et s'abstint de voter sur la motion Monk. Les députés conservateurs qui votèrent pour les deux propositions furent MM. Doherty, Broder, Chisholm, Currie, Herron, Jameson, Lewis, Sharpe, White, Wilcox et Worthington.

Nos illettrés

Le *Herald* ne dira pas où il a pris que le dernier recensement nous donne 250,000 illettrés. Il a, pour garder le silence, une bonne raison: c'est que le volume du recensement de 1911 qui concerne l'éducation n'a pas encore été publié et ne sera probablement pas de sitôt.

Nous gouvernons ont trop d'empire à sauver pour avoir le temps de hâter cette publication.

C'est dans le recensement de 1901, que le monsieur du *Herald* a pris ses 250,000 illettrés. Tel est, en effet, d'après la page 329 du tome IV, le nombre des personnes âgées de 5 ans et plus qui ne savent pas lire. Remarque bien l'âge.

Plus d'une fois je m'étais demandé pourquoi nos statisticiens officiels tenaient compte des illettrés de 5, 6 et 7 ans. Si la statistique doit servir à quelque chose, c'est bien à indiquer le degré d'efficacité du système d'enseignement en vigueur.

Dès lors, il faudrait avant tout tenir compte des personnes qui sont censées avoir terminé leurs études primaires, disons des personnes âgées de 14 ou 15 ans. Les premiers recensements donnaient le nombre des illettrés pour les âges différents: ce qui permettait de mesurer le progrès de l'instruction et l'efficacité du système scolaire. Le recensement de 1901 ne fait plus la distinction des âges. On nous donne tout d'un bloc le nombre des personnes qui ne savent pas lire, en commençant par les petits enfants, dont un bon nombre ne peuvent pas encore aller à l'école.

Pourquoi cette façon absurde d'établir la statistique de l'instruction?

C'est afin de permettre à nos amis de la race supérieure de nous faire injure de nos 250,000 illettrés. Comme les Canadiens-français sont encore assez arriérés pour avoir des familles nombreuses, le chiffre de leurs petits illettrés de 5 ans, 6 ans et 7 ans est nécessairement plus fort que celui des petits illettrés des races plus avancées. Il suffit d'ouvrir le *Recensement* de 1901 pour s'en convaincre (tome I, pp. 8 et 14). Au 1er avril 1901, pour une population totale de 2,182,947, l'Ontario n'avait que 230,329 enfants de 5 à 9 ans, tandis que la province de Québec en avait 210,000 pour une population totale de 1,648,898.

Il ne reste plus qu'une chose à faire à nos amis du *Globe* et du *Herald*, c'est de compter aussi nos petits illettrés de moins de cinq ans. Ils auraient là un argument capable de flétrir pour jamais notre système d'instruction. Pour être bon prince, je veux bien copier ici ces chiffres vainqueurs, dont ils sauront faire bon usage. Donc, en 1901, nous avions en plus de nos 250,017 illettrés susdits, 237,603 autres petits illettrés de moins de cinq ans, 237,603 et 250,017, cela fait 487,620.

Quel'un de ces jours, quelque bon journaliste de Toronto ou... de Montréal, statistiques en main, nous jettera à la face nos 487,620 illettrés; et il aura tout autant raison.

La méthode de nos statisticiens officiels est donc absolument injuste envers notre province, où, grâce à Dieu, l'on observe encore les lois du mariage chrétien. Ceux qui se mêlent d'interpréter les chiffres des recensements devraient au moins ne pas oublier ce fait qui est tout à notre honneur.

En outre, étant donné qu'on tient absolument à compter les illettrés de cinq et six ans, qu'on tienne compte aussi des difficultés inhérentes au climat et au peu de densité de la population. Ces difficultés contribuent à retarder l'époque où l'enfant peut suivre la classe avec régularité et échapper ainsi à la fatale statistique qui en fait un illettré. Quelle différence entre notre hiver et celui de l'Ontario. Ajoutez que notre population rurale est proportionnellement beaucoup plus considérable que celle de l'Ontario.

D'après le dernier recensement, l'Ontario a 38 villes de plus de 5,000 âmes, où par conséquent la

fréquentation régulière à un âge peu avancé est plus facile, notre province n'en a que 18; les villes de l'Ontario ont 342,000 âmes de plus que les nôtres, tandis que les campagnes ontariennes surpassent les campagnes québécoises de 162,000 seulement.

Autant de causes qui forcent nos enfants à rester plus longtemps dans la catégorie mal notée des illettrés.

Je ne me flatte pas de réussir à amener nos dénégateurs à plus de justice dans l'interprétation des chiffres officiels. Nous devrions du moins nous laisser un peu moins facilement berner par eux. Si nous pouvions apprendre aussi l'ironie de cet éternel *fair play* dont certaines gens aiment à se parer à si peu de frais pour leur honnêteté!

Un ami, qu'avait impressionné le 250,000 illettrés du *Herald*, fit une colère hier, quand je lui avais dit que ces 250,000 renfermaient les enfants de cinq, six et sept ans.

— Cinq et sept ans, me dit-il, mais c'était, en 1901, l'âge de mes deux aînés — et il m'indiquait son grand garçon, premier de classe au collège, et sa jolie fille, graduée d'Outremont. — Eux aussi sont inscrits parmi les 250,000. C'est donc cela, les illettrés du recensement, les illettrés du *Herald* et du *Pays*? C'est insensé, ces recensements-là, et c'est malhonnête, toutes ces attaques qu'on en tire contre nous!

Je le laissai dire. Celui-là ne gèrera plus ni le *Herald*, ni le *Pays*, ni leurs dupes ou complices.

Si le moins de statisticiens que vient de créer le gouvernement provincial pouvait nous donner des chiffres plus rationnelles que celles d'Ottawa, il nous rendrait un fameux service.

Jean Gagné.

Les nouveaux sénateurs

Le gouvernement vient de nommer quatre nouveaux sénateurs ontariens. L'un, M. le colonel Mason, président de la *Home Bank*, est un homme d'affaires connu; les trois autres, MM. Smith, Donnelly et McCall, sont d'anciens députés. MM. Mason et Donnelly sont catholiques, MM. Smith et McCall, anglicans.

Ce choix ne correspond guère à celui qu'avaient laissé pressentir les dépêches. On se rappelle que celles-ci attribuaient des fauteuils à M. Foy, procureur général d'Ontario, un Irlandais catholique, et à M. le docteur Casgrain, de Windsor.

Dans l'ensemble, le choix vaut probablement ceux qu'on a déjà faits; mais il est très regrettable que le gouvernement n'ait pas profité de l'occasion pour attribuer à l'élément français d'Ontario un second représentant au Sénat.

A l'heure actuelle, la province d'Ontario a droit à vingt-quatre sénateurs, ce qui, avec sa population de 2,523,274 (dernier recensement), donne un sénateur pour chaque 105,136 individus. Or, le même recensement attribue à la population française d'Ontario, qui est l'une de celles qui s'accroissent le plus rapidement, un total de 202,442 individus.

Ce chiffre, qui n'est sûrement pas au-dessus de la réalité, lui donnait clairement droit à un second représentant au Sénat.

Le gouvernement a perdu une belle occasion de rendre justice à l'un des groupes les plus actifs et les plus vivants de la population ontarienne.

O. H.

Un article de M. l'abbé Filiatrault

Nous publions demain un article de M. l'abbé Filiatrault sur M. Louis Gillet.

PAYSAGE CANADIEN

Le voyage en chemin de fer est une représentation de cinématographie à rebours: ce n'est plus le paysage qui défille devant le spectateur, mais le spectateur qui défille devant le paysage.

On y voit, dans un bruit de grand vent au lieu du tic-tac de la lanterne mécanique, se dérouler la multifacette beauté de la terre canadienne.

Le printemps douloureux lui donne, cette année, des joliessees d'automne. Une brise aigre met des reflets mouvants dans l'herbe pâle et fluette et s'acharne contre les thyrses étoilés des cerisiers sauvages comme, au matin de Pâques, sur les chapeaux de paille des élégantes pressées.

Sur le tapis vert des prairies, les piécettes d'or des pissenlits paraissent jetées là, comme sur une table de casino, par la main prodigue d'un joueur enragé.

Le train rampe, chenille endormie, entre de clairs pâturages où des chevaux saluent par des ruelles les cris lugubres de la locomotive, où des vaches paisibles, luttées par leurs veaux, roulent en ruminant des yeux pleins d'une inexplicable mélancolie.

Puis viennent des terres meubles dont les guérets ressemblent aux flots bruns d'une mer soudainement figée.

Bientôt surgira, dans ce sol tendu entre ses piquets de clôture, comme le canevas d'une tapisserie de Pénélope, la tendre broderie des moissons que le Printemps y coud, de son aiguille alerte, et que l'Automne, morne, défile.

Soudain une ville apparaît sous le dais noir formé par le panache de fumée de ses longues cheminées, si longues, semble-t-il, pour mieux salir le ciel. Le convoi s'engage sur un pont de fer dont les arcades tendues vibrent; il entre dans la ville crasseuse couchée près d'un cours d'eau, comme pour s'y laver.

Louis BRETON.

M. Loughheed au Sénat

POLITIQUE PERMANENTE

M. Loughheed, ministre sans portefeuille et leader du gouvernement au Sénat, a fait un discours peu original mais solide et nourri, l'appui du bill de contribution.

Il s'est surtout appliqué à démontrer la gravité de la situation de l'Angleterre et le devoir du Canada de participer d'une façon permanente à la défense navale de l'Empire.

Sur le premier point, il a été moins grotesque et plus plausible que les ministres et les députés qui font l'article "urgence", à la mode du *Star*. Sur le deuxième, il a emboîté le pas au premier ministre et présenté la contribution de \$35,000,000 comme la reconnaissance d'un principe permanent et l'application d'une politique navale.

Tout son plaidoyer est l'aveu le plus complet que la mesure ministérielle se rattache à une politique permanente et opère une véritable révolution dans notre régime colonial. Et cet aveu se fortifie du fait que le leader ministériel du Sénat a complètement ignoré la distinction spécifique que le premier ministre a toujours faite entre la mesure "urgence" et une politique permanente.

Le discours de M. Loughheed fournit au Sénat la justification la plus éclatante pour repousser le projet de loi.

Tous les adversaires de la mesure devront lui en tenir compte. Décidément, il doit y avoir du vrai dans la rumeur qui circule un peu partout. C'est que M. Borden et ses collègues seraient fort désappointés si le Sénat ne tuait pas l'enfant illégitime.

H. B.

La coopération dans Ontario

Le *Canadian Club*, de London, Ontario, a prié M. Alphonse Desjardins, président de la *Caisse populaire* de Lévis, de venir donner une conférence au club sur les coopératives de crédit; et M. Desjardins a accepté cette invitation.

Cette démarche fait honneur au *Canadian Club* et est, en même temps un hommage mérité pour notre économiste, dont les efforts en faveur de la cause coopérative, commencés à attirer l'attention du public en dehors de notre province. L'an dernier, comme on se le rappelle, M. Desjardins fut appelé à rencontrer les banquiers et les hommes d'affaires de la ville de Boston et comme résultat de sa visite, la législature de l'Etat du Massachusetts a adopté une loi de coopération dont les effets satisfaisants se font déjà sentir.

O. H.

Un article de M. l'abbé Filiatrault

Nous publions demain un article de M. l'abbé Filiatrault sur M. Louis Gillet.

LETTRE D'OTTAWA

La marine au Sénat. — L'intercolonial aux Communes

Ottawa, 26. — Allons au Sénat. C'est là que l'intérêt se concentre aujourd'hui. A la Chambre, c'est presque le désert. Toute la journée se passe à discuter les crédits pour l'intercolonial et le surplus de l'an dernier que les uns trouvent fief et les autres, réel, vieux jeu des partis. A peine se produit-il un incident vers le soir, à propos de l'ancienne commission du chemin de l'Etat. Nous le raconterons plus loin.

Il y a peut-être foule à la Chambre haute? Non. Soit que la durée du débat aux Communes ait lassé la curiosité du public ou que celle-ci se réserve pour le dénouement, il n'y a pas deux cents auditeurs des galeries ni la moitié des sénateurs à leurs sièges et quelques-uns de ceux-ci écoutent plutôt somnolents. M. Loughheed lit son discours et se contente de produire les pièces officielles. Quarante minutes lui suffisent pour répéter ou résumer les arguments déjà entendus cent fois. Il lit avec vigueur mais la lecture ne vaut pas le débit d'improvisation ni même de mémoire. La gauche écoute en murmurant plus ou moins fort suivant que l'orateur heurte légèrement ou profondément son attitude. De temps à autre elle interrompt M. Loughheed mais celui-ci ne s'arrête pas à lui répondre. A demain la réponse de sir Georges Ross et, par conséquent, l'énoncé de l'attitude définitive de l'opposition. Ce soir, il semble entendre que le bill reviendra à la Chambre avec un amendement demandant au gouvernement de le faire ratifier par le peuple.

A ce propos, sir Wilfrid Laurier vient de déclarer à la Chambre que la dépêche de la *Gazette*, lui attribuant la menace de démissionner comme chef du parti libéral si le sénat ne rejette pas le bill naval, ne contient pas un mot de vérité.

Quelques applaudissements plutôt discrets, à la mode des chambres hautes, accueillent M. Loughheed. Le leader du gouvernement résume d'abord le projet de loi naval, puis il rappelle que jusqu'à 1909 l'opinion générale se concentrait davantage sur les problèmes intérieurs que sur les sujets extérieurs. En 1909, les deux partis s'accordèrent pour déclarer que le temps était venu d'aider à la défense navale de l'Empire. C'est que la situation politique de l'Empire devenait telle que l'inquiétude s'emparait des esprits. L'Allemagne accentuait ses armements, l'Autriche et l'Italie aussi, et la marge de supériorité navale de l'Angleterre diminuait graduellement. Le gouvernement Laurier crut répondre à l'intention du pays en créant une marine locale, mais l'efficacité de son projet était si douteuse que l'Amirauté s'en montra peu enthousiaste. En fait, la marine canadienne telle qu'elle est, tout au plus, servir à protéger les pêcheries canadiennes. L'Amirauté ne regarda jamais ce projet comme une acquisition à la force navale de l'Empire. Le gouvernement n'en persista pas moins pendant quelque temps dans son projet, qu'il abandonna pratiquement, par son refus d'accorder le contrat pour la cons-

(Suite à la 2e page)

Sur le Pont d'Avignon...

Le *Canada* écrit ce matin: "S'il y a eu appels aux préjugés, dans Québec, le *Devoir* peut en accuser ses amis; mais c'est le comble de l'hypocrisie d'en accuser les libéraux."

La *Presse* était sans doute conservatrice, en 1911? Le *Soleil* aussi? Et le *Canada* de même? Allons, c'est entendu, nul journal libéral n'a jamais fait de campagne de préjugés, dans Québec. Le pelé, le galeux d'aujourd'hui tout le mal, c'est, comme de coutume, le nationaliste.

Sir Walter C. Buchanan, un député au parlement de la Nouvelle-Zélande, disait hier soir, en parlant de la question navale, à un journaliste montrealais: "Nous, de la Nouvelle-Zélande, nous espérons que toute divergence d'opinions cessera bientôt, chez vous, sur ce sujet, et que vous en arriverez à une décision véritablement impériale."

Les gens de la Nouvelle-Zélande peuvent espérer ce qu'ils veulent, et le dire comme ils le veulent, chez eux. Mais s'ils étaient un peu plus de leur affaire, il y a cent contre un à parier que personne ne le leur reprocherait.

Une machine à excaver, venue à travers l'isthme de Panama, du côté du Pacifique, a rencontré une autre machine venue du côté de l'Atlantique. Les travaux, dans les deux sections, ont opéré leur jonction.

Dans quelque dix ans, le creusement du canal de Panama aura

truction des vaisseaux. En quoi, dit M. Loughheed, il se montra beaucoup plus sage qu'en faisant voter sa loi. Il est donc naturel qu'en prenant le pouvoir le gouvernement Borden ait refusé de ressusciter ce projet mort d'inanition. Il l'avait combattu dans l'opposition, il restait logique en refusant de lui donner suite au pouvoir. Il avait sa politique, bien définie aux élections de 1911, affirme sérieusement M. Loughheed, et le mandat qu'il avait reçu des électeurs ne laissait aucun doute. Il alla étudier la question en Angleterre et la conclusion de cette étude fut le mémoire de l'Amirauté que tout le monde connaît. Ce document démontre l'urgence. Presque toute la flotte britannique est concentrée dans la mer du Nord où dans les rayons qu'on appelle "home waters". Ici, M. Loughheed répète tous les arguments ministériels invoqués pour démontrer l'urgence et ajoute à cette preuve le fait, pour lui péremptoire, de l'embrasement des chantiers de construction en Angleterre. Il y a des gens, dit M. Loughheed, qui n'admettent l'urgence que lorsque la guerre est déclarée et qu'ils voient les éclairs et entendent la détonation des canons. M. Loughheed n'est pas de ceux-là. Il croit à l'urgence et c'est pour cela qu'il faut que les dreadnoughts soient construits en Angleterre. Au Canada, cela prendrait trop de temps, l'on ne construirait pas de chantiers pour trois dreadnoughts seulement, et si l'on en construisait on ne cesserait de réclamer une subvention officielle. M. Loughheed revient de nouveau à l'urgence et montre l'Allemagne refusant de ralentir ses constructions lorsque l'Angleterre les diminuait, d'accepter le congé naval proposé par M. Churchill et lançant ce qu'il appelle un défi à l'Empire britannique en déclarant dans le préambule de sa dernière loi navale que la marine allemande doit être aussi puissante que celle d'aucune autre nation. L'urgence établie à son goût, M. Loughheed affirme que la base du développement matériel du Canada a été sa sécurité dans l'Empire, sécurité qu'il doit à la puissance navale de l'Angleterre. Le Canada a autant d'intérêt que l'Angleterre elle-même à ce que celle-ci conserve sa suprématie navale et le fait qu'il ne participe point à la direction de la politique impériale ne diminue en rien cet intérêt. Il en est arrivé à la croisée des chemins. Il ne peut plus continuer son attitude de jouissance passive. Le sentiment public ne favorise point l'indépendance. Donc, il faut qu'il reste dans l'Empire ou s'en retire et il ne peut y rester sans humiliation s'il n'assume sa part de responsabilités. Ce point arrêté, il s'agit de savoir quel est le système de défense préférable pour l'Empire et pour les colonies. Le système proposé par M. Borden donne le maximum d'efficacité avec le minimum de dépense; celui de M. Laurier comporte le maximum de dépenses avec le minimum d'efficacité. Abordant les objections au bill, M. Loughheed y répond comme suit: ce n'est pas une politique permanente mais une politique d'urgence. Construire les dreadnoughts

peut-être déterminé, du côté du Pacifique, un mouvement d'échanges commerciaux qui changera les relations de la Colombie Anglaise et de l'Alberta avec les autres provinces canadiennes.

Sur le Pont d'Avignon...

Aux Communes, hier, comme M. Boulard, de Rimouski, venait de se plaindre, en français, de certains détails de l'administration de l'intercolonial, M. Macdonald, de Picton, reprocha, rapporte la *Gazette*, à M. Boulard de n'avoir parlé qu'en français.

Le député de Rimouski eut pu riposter à celui de Picton que ce n'est aucunement de la faute des députés de langue française si M. Macdonald est incapable de comprendre une des deux langues officielles du pays; quand les députés canadiens-français les entendent toutes deux. Il faudrait que, quelque bon jour, un brave *Canadien* se décidât à remettre à sa place, et prestement, l'arrogant M. Macdonald, qui sait tout, mais pas le français.

POLITIQUE CANADIENNE

NOUVEAUX SENATEURS

Deux catholiques, le président de la Home Bank et le député de South Bruce, et deux protestants, M.M. E.D. Smith et Alexander McCall, de Simcoe, sont envoyés à la Haute-Chambre

Ottawa, 27. — Les quatre vacants de la province d'Ontario au sénat ont été remplis hier. Les nouveaux sénateurs sont: le colonel James Mason, de Toronto, président de la Home Bank; E. D. Smith, de Winona, ancien député de Wentworth; J. J. Donnelly, député actuel de South-Bruce; Alexander McCall, de Simcoe, ancien député de Norfolk.

Le colonel James Mason, de Toronto, a une longue expérience dans les affaires et il est reconnu comme une autorité en matière financière. Il est président de la Home Bank, de Toronto, qui s'est élevée à sa situation actuelle grâce surtout à ses efforts. Il est aussi directeur de plusieurs compagnies importantes. Il s'occupe aussi des questions militaires et il a fait la campagne du Nord-Ouest en 1885.

Sir Charles Tupper et le bill naval

LE VIEIL HOMME D'ETAT CANADIEN PRETEND QUE LE REJET DE LA LOI PAR LA HAUTE CHAMBRE CONSTITUERAIT UN ACTE ANTIPATRIOTIQUE.

Londres, 27. — Sir Charles Tupper a dit hier soir, au représentant du "Morning Post" que le sénat canadien commettait un acte sans précédent pour une chambre irresponsable, s'il profitait de l'avantage que lui donne sa majorité temporaire pour rejeter une mesure du caractère du bill naval.

"Si le sénat se propose de rendre une loi électorale nécessaire, son action équivaut à l'usurpation du pouvoir, chose qu'aucun gouvernement honnête ne peut se permettre de faire. Le sénat n'est qu'une majorité locale et non un organe élu par le pays ne saurait tolérer."

"Si le but des sénateurs est d'entraver l'application du bill en la retardant jusqu'après les prochaines élections, leur action est également inconstitutionnelle et intolérable. Mais les conséquences les plus sérieuses d'une telle attitude seraient son effet sur les nations étrangères."

"L'un des objets de la politique navale de M. Borden, dit Sir Charles, est de proclamer au monde la solidarité de l'Empire dans la défense maritime. Si le sénat rejette le bill, cette opposition même sera interprétée par les nations étrangères qui n'ont pas d'affection particulière pour l'Angleterre, comme une faillite de la défense impériale."

Pour cette raison, entre autres, Sir Charles refuse de croire que le sénat peut se rendre coupable de cette action antipatriotique.

Notre industrie forestière

UN NOUVEAU DEPARTEMENT SOUS LA DIRECTION DU MINISTRE DE L'INTERIEUR, SERA PROCHAINEMENT CREE A CET EFFET.

Ottawa, 27. — Le gouvernement vient de prendre la décision de créer un nouveau département qui s'intitulera tout simplement à notre industrie forestière.

Faire une étude de la richesse des bois, assurer leur conservation, prendre les moyens de faire servir une grande partie des produits mis au rancart par les manufactures, tel est le but que se propose le nouveau département.

M. A. G. MacIntyre, éditeur du "Pulp and Paper Magazine", a été choisi par l'hon. W. J. Roche, pour prendre charge des nouveaux travaux. M. MacIntyre, ingénieur-chimiste, gradué des universités Acadia et McGill, pendant de longues années au service des Compagnies de Pulp de Jonquière et de Kenagami, Qué., est un peu mieux qualifié pour le nouveau poste auquel il vient d'être nommé par le gouvernement.

Les travaux du nouveau département seront en outre poursuivis en coopération avec l'Université McGill.

Lettre d'Ottawa

(Suite de la 1ère page)

pu Canada prendrait trop de temps. L'offre des dreadnoughts consolide l'Empire, tandis que la marine canadienne tend à la séparation. D'ailleurs celle-ci ne pourrait de longtemps, rien contre une flotte étrangère. La véritable puissance de l'Angleterre repose dans sa force navale et tout ce qui peut accroître celle-ci contribue par conséquent à la consolidation de sa puissance. Donc le meilleur moyen de maintenir l'empire c'est d'établir un système de défense commune.

Enfin, M. Loughheed ne peut croire la rumeur disant que le sénat rejetterait le bill actuel, qui est l'expression d'opinion des représentants du peuple ayant reçu un mandat direct de légiférer dans ce sens. Le sénat se rend trop bien compte de ses responsabilités pour agir par esprit de parti dans une circonstance aussi solennelle. Rejeter le bill équivaudrait à demander la séparation de l'Angleterre. Et quel encouragement ce serait à toutes les chancelleries d'Europe de défier l'Angleterre!

M. Dandurand demande en quoi le bill Borden aide plus efficacement l'Angleterre que ne l'aiderait la loi Laurier mais il ne reçoit aucune réponse.

Sir Georges Ross propose l'ajournement du débat à demain, ce qui est agréé et le sénat passe aux affaires ordinaires.

La discussion des crédits pour l'Intercolonial aux Communes amène la question du changement d'administration. L'ancienne commission comprenait M. Brady, M. Tiffin et M. Caron. M. Brady n'a jamais été populaire. On l'accuse de nombreuses injustices et M. Boulay, avec lui, se souvient à partir avec lui, le prend à partie à propos d'un cas apparemment très injuste. Un jour, M. Boulay, mécanicien d'un convoi de fret tamponné, un autre convoi à Saint-Moïse. La preuve faite à l'enquête fut défavorable à M. Brady, mais chose étrange, M. Brady se contenta de réprimander M. Boulay, tandis que le chef du convoi tamponné, un M. Smith, fut puni de six mois de suspension. Le ministre s'est contenté de répondre que les employés du chemin de fer avaient leurs organisations pour se protéger; à quoi M. Boulay a répliqué que dans un cas comme celui-là la protection était illusoire. M. Brady n'a trouvé qu'un défenseur, le Dr Paquet qui n'a eu, tit-il, qu'à se féliciter de ses rapports avec ce fonctionnaire. Mais le député de l'Islet veut qu'on nomme un fonctionnaire canadien-français à Moncton pour remplacer M. Caron qui faisait partie de l'ancienne commission. Et c'est ici que M. Rodolphe Lemieux entre en scène et accuse le Dr Paquet d'avoir demandé la tête de M. Caron. "Comme prix de sa trahison", ajoute M. Gaudreau qui est obligé de faire ex-

pression d'opinion des représentants du peuple ayant reçu un mandat direct de légiférer dans ce sens. Le sénat se rend trop bien compte de ses responsabilités pour agir par esprit de parti dans une circonstance aussi solennelle. Rejeter le bill équivaudrait à demander la séparation de l'Angleterre. Et quel encouragement ce serait à toutes les chancelleries d'Europe de défier l'Angleterre!

M. Dandurand demande en quoi le bill Borden aide plus efficacement l'Angleterre que ne l'aiderait la loi Laurier mais il ne reçoit aucune réponse.

Sir Georges Ross propose l'ajournement du débat à demain, ce qui est agréé et le sénat passe aux affaires ordinaires.

La discussion des crédits pour l'Intercolonial aux Communes amène la question du changement d'administration. L'ancienne commission comprenait M. Brady, M. Tiffin et M. Caron. M. Brady n'a jamais été populaire. On l'accuse de nombreuses injustices et M. Boulay, avec lui, se souvient à partir avec lui, le prend à partie à propos d'un cas apparemment très injuste. Un jour, M. Boulay, mécanicien d'un convoi de fret tamponné, un autre convoi à Saint-Moïse. La preuve faite à l'enquête fut défavorable à M. Brady, mais chose étrange, M. Brady se contenta de réprimander M. Boulay, tandis que le chef du convoi tamponné, un M. Smith, fut puni de six mois de suspension. Le ministre s'est contenté de répondre que les employés du chemin de fer avaient leurs organisations pour se protéger; à quoi M. Boulay a répliqué que dans un cas comme celui-là la protection était illusoire. M. Brady n'a trouvé qu'un défenseur, le Dr Paquet qui n'a eu, tit-il, qu'à se féliciter de ses rapports avec ce fonctionnaire. Mais le député de l'Islet veut qu'on nomme un fonctionnaire canadien-français à Moncton pour remplacer M. Caron qui faisait partie de l'ancienne commission. Et c'est ici que M. Rodolphe Lemieux entre en scène et accuse le Dr Paquet d'avoir demandé la tête de M. Caron. "Comme prix de sa trahison", ajoute M. Gaudreau qui est obligé de faire ex-

POUR NOTRE
DEPARTEMENT DE
TAPIS AU
2e ETAGE.

Vallières
Rue Ste-Catherine Est
COIN MONTREAL

VOYEZ NOS
HABILLEMENTS
POUR GARÇONS
2e ETAGE.

Grands "Bargains" dans les Battenbergs

75 douzaines de couverts d'oreillers, et couverts de bureaux en dentelle Battenberg, de 30 x 30 et 18 x 34, dans les qualités de 75c et 90c, offertes en vente à **49c**

Couvertures de coussins en damas broché, et en taffetas, dans les dessins orientaux, très riches, 18 x 18 pouces, valeur de 35c, 40c et 50c, en vente à **25c**

VOYEZ NOS VITRINES

Roosevelt, plaignant dans un procès en libelle

UN JOURNAL DU MICHIGAN A TRAITE L'ANCIEN PRESIDENT D'IVROGNE ET ROOSEVELT EN APPELLE A LA COUR D'ETAT.

Marquette, Michigan, 23. — Une poursuite dans laquelle un ancien président des Etats-Unis se défend de l'accusation d'ivrognerie, est soumise aujourd'hui à un jury composé de quatre mineurs, trois charbonniers, deux fermiers, un forgeron, un mécanicien de locomotive et un bûcheron.

Le plaignant, le colonel Theodore Roosevelt, poursuit George A. Newett, propriétaire d'un journal à Ishpenning, qui l'aurait accusé de s'enivrer plus souvent qu'à son tour, Roosevelt demande des dommages, pour le montant de \$10,000. Il sera probablement le premier témoin entendu, demain.

Afin de hâter les procédures, la cour a siégé dans la soirée, dans le but de terminer le choix du jury.

L'arrivée du colonel Roosevelt à Marquette a causé peu d'émotion. Il était accompagné de Clifford Pinchot, Truman H. Newberry, James R. Garfield, Jacob A. Riis et autres.

Le distingué plaignant est entré rapidement dans la salle de la cour et a pris un siège à côté de ses avocats.

Le défendeur George A. Newett, dont le journal, "The Iron Ore", publia que Theodore Roosevelt s'enivrait et que cela arrivait fréquemment, était assis entre ses deux avocats, Wm. P. Belden, d'Ishpenning, et Horace Andrews, de Cleveland.

Comme il relevait d'une maladie récente, il semblait épuisé et fermait souvent les yeux.

Au commencement de la journée, le juge Richard C. Flanagan, qui préside le procès, recut de Minneapolis, une dépêche conçue comme suit:

"Interrompez ce procès sensationnel jusqu'à mon arrivée."

(Signé) Jacob MILES.

Le juge Flanagan envoya la missive à Frank Lyrie, un des témoins de Roosevelt. Lyrie notifia le chef de police de Minneapolis, qui répondit que Miles était fou et avait été arrêté.

Le choix des jurés pour le procès fut très contesté, la poursuite et la défense s'opposant tour à tour au choix de certaines personnes.

A la séance du soir, le juge Flanagan annonça que le jury serait sous garde, dès que le choix aurait été terminé.

Le choix des jurés pour le procès fut très contesté, la poursuite et la défense s'opposant tour à tour au choix de certaines personnes.

A la séance du soir, le juge Flanagan annonça que le jury serait sous garde, dès que le choix aurait été terminé.

Les dynamitards de Laurence

CE QUE LES DIRECTEURS D'UNE FILATURE AURAIENT COMPTÉ DANS LE BUT DE FAIRE CROIRE QUE LEURS OUVRIERS ETAIENT DES MISE-RABLES.

Boston, 26. — Au procès de la conspiration des dynamitards, aujourd'hui, la défense a laissé entendre qu'elle prouverait que Frederick E. Atteaux qui a admis avoir reçu des chèques de l'American Woolen Company, était un employé permanent de cette compagnie.

Le gouvernement alléguait que l'argent payé à Atteaux sur l'ordre de M. W. M. Wood, président de l'American Woolen Co., était dans le but d'aider une conspiration organisée par Wood, Atteaux, Dennis J. Collins, John J. Breen, Ernest W. Pittman, afin de faire planer des soupçons sur les tisserands en grève à Lawrence, en plaçant de la dynamite près des lochs qu'ils occupaient.

Wm. H. Dwelly, Jr., trésorier de la Compagnie en question a été appelé en témoignage par la demande. Il a aussi été confronté par Henry Huribut, avocat de M. Wood. Il a avoué qu'Atteaux était autorisé à visiter différents endroits où la compagnie avait des fabriques et de s'entretenir avec les agents de la compagnie au sujet des difficultés faites par les tisserands.

D'après le témoin, le paiement d'un somme de \$2,605 fait à Atteaux, a été entré dans les livres comme toutes les dépenses régulières.

M. C. C. Wiggins, vice-président et gérant de la compagnie a aussi affirmé qu'Atteaux avait occupé le même emploi en 1912, et que ses services avaient été rétribués de la même manière.

La dernière partie de l'audience a été consacrée à entendre si l'on pouvait admettre comme partie de la preuve les records des appels de téléphone de la compagnie. Le procureur du district M. J. C. Pelletier, a soutenu l'affirmative et la défense s'est opposée à ce genre de preuve. Le juge Crosby rendra sa décision demain à ce sujet.

Une randonnée aérienne de Milan à Rome en six heures et sept minutes

(Service particulier)

Rome, 27. — Les aviateurs italiens Dero et Cevasco ont fait ce matin, dans un monoplane, une randonnée de Milan à Rome (410 miles) en six heures et sept minutes.

Quand l'avion fut au-dessus de Piémonte, le roi et la reine, ainsi qu'un grand nombre de princes royaux, du haut d'un des balcons du San Rossore, saluèrent les aviateurs au passage.

La Constitution civile du clergé

Admettant la Révolution. Dans sa haine aveugle contre le passé, elle anéantit les écoles.

La suppression des biens ecclésiastiques retranche les revenus consacrés à l'instruction; la suppression des ordres religieux laisse le personnel enseignant sans conseil et sans direction.

La Constitution civile du clergé

PELERINAGE A STE-ANNE DE BEAUPRE

POUR HOMMES ET JEUNES GENS
Sous le haut patronage de Monseigneur J.-E. Roy, V. G.
\$3.50 PAR LE VAPEUR "MURRAY BAY" \$3.50 ALLER ET RETOUR
DEPART DU QUAI VICTORIA
SAMEDI 31 MAI A 4 HRES P. M.

Arrêt au Cap de la Madeleine en allant et visite de Québec au retour. Retour à Montréal, à Bonsecours, lundi, le 3 juin à 3 heures du matin. S'adresser au directeur, J.-P. Desrochers, Ptre. curé de Saint-Pierre-aux-Liens. Télép. W. 2401 pour billets et cabines.

CAUSERIE D'HISTOIRE

L'ECOLE AVANT ET PENDANT LA REVOLUTION

L'instruction gratuite pour tous n'est aucunement l'oeuvre de la Révolution.

Avant 89, l'instruction était entièrement gratuite dans l'Université de Paris. Fils de nobles, de bourgeois ou d'artisans pouvaient fréquenter indistinctement les collèges.

Les villes et villages avaient, nombreuses et très suivies, de "petites écoles" pour l'instruction des enfants.

Le maître, qui souhaitait obtenir autorisation d'enseigner, — et ces autorisations sont extrêmement recherchées, — est appelé à passer son examen à l'Evêché. Il doit être à même d'apprendre aux enfants des paysans et des ouvriers, la lecture, l'écriture, un peu de grammaire, quelques notions d'histoire et assez de calcul pour les besoins de la vie.

Les villages et les villes avaient, nombreuses et très suivies, de "petites écoles" pour l'instruction des enfants.

Le maître, qui souhaitait obtenir autorisation d'enseigner, — et ces autorisations sont extrêmement recherchées, — est appelé à passer son examen à l'Evêché. Il doit être à même d'apprendre aux enfants des paysans et des ouvriers, la lecture, l'écriture, un peu de grammaire, quelques notions d'histoire et assez de calcul pour les besoins de la vie.

Les villages et les villes avaient, nombreuses et très suivies, de "petites écoles" pour l'instruction des enfants.

Le maître, qui souhaitait obtenir autorisation d'enseigner, — et ces autorisations sont extrêmement recherchées, — est appelé à passer son examen à l'Evêché. Il doit être à même d'apprendre aux enfants des paysans et des ouvriers, la lecture, l'écriture, un peu de grammaire, quelques notions d'histoire et assez de calcul pour les besoins de la vie.

Les villages et les villes avaient, nombreuses et très suivies, de "petites écoles" pour l'instruction des enfants.

Le maître, qui souhaitait obtenir autorisation d'enseigner, — et ces autorisations sont extrêmement recherchées, — est appelé à passer son examen à l'Evêché. Il doit être à même d'apprendre aux enfants des paysans et des ouvriers, la lecture, l'écriture, un peu de grammaire, quelques notions d'histoire et assez de calcul pour les besoins de la vie.

Les villages et les villes avaient, nombreuses et très suivies, de "petites écoles" pour l'instruction des enfants.

Le maître, qui souhaitait obtenir autorisation d'enseigner, — et ces autorisations sont extrêmement recherchées, — est appelé à passer son examen à l'Evêché. Il doit être à même d'apprendre aux enfants des paysans et des ouvriers, la lecture, l'écriture, un peu de grammaire, quelques notions d'histoire et assez de calcul pour les besoins de la vie.

Les villages et les villes avaient, nombreuses et très suivies, de "petites écoles" pour l'instruction des enfants.

Le maître, qui souhaitait obtenir autorisation d'enseigner, — et ces autorisations sont extrêmement recherchées, — est appelé à passer son examen à l'Evêché. Il doit être à même d'apprendre aux enfants des paysans et des ouvriers, la lecture, l'écriture, un peu de grammaire, quelques notions d'histoire et assez de calcul pour les besoins de la vie.

Les villages et les villes avaient, nombreuses et très suivies, de "petites écoles" pour l'instruction des enfants.

Le maître, qui souhaitait obtenir autorisation d'enseigner, — et ces autorisations sont extrêmement recherchées, — est appelé à passer son examen à l'Evêché. Il doit être à même d'apprendre aux enfants des paysans et des ouvriers, la lecture, l'écriture, un peu de grammaire, quelques notions d'histoire et assez de calcul pour les besoins de la vie.

Les villages et les villes avaient, nombreuses et très suivies, de "petites écoles" pour l'instruction des enfants.

Le maître, qui souhaitait obtenir autorisation d'enseigner, — et ces autorisations sont extrêmement recherchées, — est appelé à passer son examen à l'Evêché. Il doit être à même d'apprendre aux enfants des paysans et des ouvriers, la lecture, l'écriture, un peu de grammaire, quelques notions d'histoire et assez de calcul pour les besoins de la vie.

Les villages et les villes avaient, nombreuses et très suivies, de "petites écoles" pour l'instruction des enfants.

Le maître, qui souhaitait obtenir autorisation d'enseigner, — et ces autorisations sont extrêmement recherchées, — est appelé à passer son examen à l'Evêché. Il doit être à même d'apprendre aux enfants des paysans et des ouvriers, la lecture, l'écriture, un peu de grammaire, quelques notions d'histoire et assez de calcul pour les besoins de la vie.

Les villages et les villes avaient, nombreuses et très suivies, de "petites écoles" pour l'instruction des enfants.

Le maître, qui souhaitait obtenir autorisation d'enseigner, — et ces autorisations sont extrêmement recherchées, — est appelé à passer son examen à l'Evêché. Il doit être à même d'apprendre aux enfants des paysans et des ouvriers, la lecture, l'écriture, un peu de grammaire, quelques notions d'histoire et assez de calcul pour les besoins de la vie.

Les villages et les villes avaient, nombreuses et très suivies, de "petites écoles" pour l'instruction des enfants.

Le maître, qui souhaitait obtenir autorisation d'enseigner, — et ces autorisations sont extrêmement recherchées, — est appelé à passer son examen à l'Evêché. Il doit être à même d'apprendre aux enfants des paysans et des ouvriers, la lecture, l'écriture, un peu de grammaire, quelques notions d'histoire et assez de calcul pour les besoins de la vie.

Les villages et les villes avaient, nombreuses et très suivies, de "petites écoles" pour l'instruction des enfants.

Le maître, qui souhaitait obtenir autorisation d'enseigner, — et ces autorisations sont extrêmement recherchées, — est appelé à passer son examen à l'Evêché. Il doit être à même d'apprendre aux enfants des paysans et des ouvriers, la lecture, l'écriture, un peu de grammaire, quelques notions d'histoire et assez de calcul pour les besoins de la vie.

Les villages et les villes avaient, nombreuses et très suivies, de "petites écoles" pour l'instruction des enfants.

Le maître, qui souhaitait obtenir autorisation d'enseigner, — et ces autorisations sont extrêmement recherchées, — est appelé à passer son examen à l'Evêché. Il doit être à même d'apprendre aux enfants des paysans et des ouvriers, la lecture, l'écriture, un peu de grammaire, quelques notions d'histoire et assez de calcul pour les besoins de la vie.

Les villages et les villes avaient, nombreuses et très suivies, de "petites écoles" pour l'instruction des enfants.

Le maître, qui souhaitait obtenir autorisation d'enseigner, — et ces autorisations sont extrêmement recherchées, — est appelé à passer son examen à l'Evêché. Il doit être à même d'apprendre aux enfants des paysans et des ouvriers, la lecture, l'écriture, un peu de grammaire, quelques notions d'histoire et assez de calcul pour les besoins de la vie.

Les villages et les villes avaient, nombreuses et très suivies, de "petites écoles" pour l'instruction des enfants.

Le maître, qui souhaitait obtenir autorisation d'enseigner, — et ces autorisations sont extrêmement recherchées, — est appelé à passer son examen à l'Evêché. Il doit être à même d'apprendre aux enfants des paysans et des ouvriers, la lecture, l'écriture, un peu de grammaire, quelques notions d'histoire et assez de calcul pour les besoins de la vie.

Les villages et les villes avaient, nombreuses et très suivies, de "petites écoles" pour l'instruction des enfants.

Le maître, qui souhaitait obtenir autorisation d'enseigner, — et ces autorisations sont extrêmement recherchées, — est appelé à passer son examen à l'Evêché. Il doit être à même d'apprendre aux enfants des paysans et des ouvriers, la lecture, l'écriture, un peu de grammaire, quelques notions d'histoire et assez de calcul pour les besoins de la vie.

Les villages et les villes avaient, nombreuses et très suivies, de "petites écoles" pour l'instruction des enfants.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

APPRENTIS DEMANDES
APPRENEZ à devenir un barbier moderne. Chance exceptionnelle. Quelques semaines suffisent. Professeurs de 18 à 26 années d'expérience. Outils gratuits, positions assurées. S'adresser: Modern Barber College, 62 Boul. St-Laurent, Montréal.

SERVANTE
On demande une servante générale. S'adresser à M. Geo. Pelletier, 240 Notre-Dame de Grâce, ou 52 rue St-Jacques, Tél. Westmount 5297.

À LOUER

APPARTEMENTS A LOUER
VALMONT
No. 2111 Avenue du Parc: 9 pièces chauffées, eau chaude, tout l'année, poêle à gaz, glacière, électroliers, commodités modernes et de premier ordre. S'adresser au concierge. Téléphone Saint-Louis 4408.

PLAIN-PIED

216 Mance, plain-pied meublé à louer pour la saison d'été, six pièces. Tél. Est 2503.

A VENDRE

A VENDRE
3 terrains dans le quartier Saint-Denis, Parc Moisson, à côté de l'église Saint-Marc.

2 lots rue Marquette entre de Fleury et Bellechasse.

2 lots rue St-Zotique près Delort-mier.

Bas prix et bonnes conditions. S'adresser: Dr A. D. Tessier, 2475 Cartier, Tél. St-Louis 5283.

A VENDRE

Les personnes qui désiraient vendre ou acheter soit propriétés, terres, maisons meublées, épiceries, magasins de cigares, etc. Adressez-vous Jean Castelli, Edifice de "La Patrie", Tél. Est 4563.

OEUFS ET VOLAILLES

Recette pour conserver des oeufs avec toutes leurs qualités pendant 12 mois, pour les manger ou vendre. C'est du 100 pour 100 en une demi-année. Circulaire gratis. Octavien Rolland, Boite Postale 2363, Montréal.

PROPRIETE A VENDRE

Sainte-Catherine Ouest, entre Saint-Laurent et Fleury. S'adresser au Dr Boucher, 541 Grand-Tronc, Montréal.

DIVERS

ARGENT A PRETER
NOUS REGLERONS toutes vos dettes, nous transigeons seulement avec nous, paiements faciles, sans intérêts; entrez-vous personnellement. Léon Racicot, successeur de Demers & Moreau, 17 Côte Place d'Armes.

APRES LE CONCOURS

M. F. R. Benoit, qui a gagné le second prix dans le concours du "Devoir", une automobile Overland, valant \$3,500, la donne gratuitement au bénéfice des oeuvres paroissiales dont il fait parti. Elle est à vendre. Adressez-vous au No 658 rue Papineau. Tél. Saint-Louis, 1320.

GAZELIERS-POELES

Électroliers pour appartements, à partir de \$10.00 en montant. Grand choix de dômes, de gazeliers, de poêles à gaz, à charbon à des prix qui défient toute compétition. Charette & Frère, 411 Ontario Est. Tél. Est 721.

OU PASSER L'ETE?

\$1,500. C'est ce que je demande pour ma maison d'été, située, située sur une falaise dominant le fleuve Saint-Laurent de 90 pieds, à quelques milles en bas de Québec. Fleuve à cet endroit 28 milles de l'argue. Eau saignée. Grève sablonneuse. Droit de pêche et de grève. Source naturelle. Maison, écurie et remise. Trois arpents de terrain et arbres fruitiers sur le terrain. Une aubaine. S'adresser: Léon Trépanier, Rédaction du "Devoir".

SERRURES

Clefs, serrures. Spécialité: découpage de clefs Yale, Corbin, Sergeant et Green Leaf. Pour toutes vos réparations de clefs, allez au No. 182 rue Sanguinet.

Drame passionnel

(Service particulier)
Sioux Falls, 27. — Mme Mae Allen, âgée de 22 ans, originaire d'Aberdeen, a tué hier soir d'un coup de revolver le Dr E. L. Moore, âgé de 35 ans. Ce lui-ci était vétérinaire et professeur au collège d'Agriculture de Brookings.

La tragédie s'est déroulée dans une maison de pension. Après avoir tiré sur le médecin, Mme Allen retourna l'arme contre elle-même et se logea deux balles dans le corps. Elle est mourante dans un des hôpitaux de cette ville. On dit que les deux malheureux se sont pris de querelle et c'est ce qui aurait amené le dénouement tragique. La femme a laissé ce mot: "Prenez soin de nos restes, à nous deux, Mae."

Deux personnes tuées et plusieurs blessées dans une collision

(Service particulier)
Brant, Mo. 27. — Deux ingénieurs ont été tués et plusieurs passagers blessés dans une collision qui s'est produite ce matin entre les trains No 11 et 12 du chemin de fer Missouri-Pacific.

Deux barges chavirent

Tête Jaune Cache, C.A., 27. — Deux barges, contenant une soixantaine de tonnes de matériaux, destinés à la continuation du chemin de fer de Fort George, ont chaviré hier après-midi, en tentant la descente du Grand Canyon de la rivière Fraser.

UN DOLLAR OUVRE UN COMPTE DE "DEBENTURES - HYPOTHECAIRES"

(par poste ou personnellement), rapportant 6 p. cent d'intérêt COMPOUNDÉ. SE TROUVENT dans tout montant. Garantie par acte notarié et Première Hypothèque d'immeuble enregistré sur le territoire du "Devoir". "Payez quand, et comment vous voulez".

MARCIL TRUST CO

Limited, Montréal
Maillez livrez gratis à

NOM

ADRESSE

(8)

Cartes Professionnelles

AVOCATS

BOURBONNIERE, F.-J., C.R., avocat, 76 rue Saint-Gabriel. Tél. Bell, Main 2879.
LEOPOLD BARRY, L.L.B.
Avocat-Procureur
Edifice Banque Ottawa, 224 rue St-Jacques, Chambre 44. Tél. Bell, Main 1973.

Boite Postale 356. — Adresse télégraphique: "Nahac, Montréal".
Tél. Main 1259-1261. Codes: Lieber.

C. H. CAHAN, C. R.

AVOCAT ET PROCUREUR
Edifice Transportation. — Rue Saint-Jacques

ARTHUR GIBEAU, B.A., L.L.B.

Avocat
54 Not.-d.-Est, Chambres 37 et 38. Tél. Bell Main 6420. Bureau du soir: 34 rue Desrosiers, Hochelaga. Tél. Bell, LaSalle 987, Montréal.

LAMOTHE & TESSIER, Avocats, Edifice Banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal. Tél. Main 3555. J. C. Lamothe, L.L.B., C.R., Camille Tessier, L.L.B.

PATTERSON & LAVERY

AVOCATS-PROCUREURS
SUITE 111, 180 ST-JACQUES
Tél. Bell Main 3960. Cables Wilson
Patterson, C. R., Salluste Lavery, B.C.L. M. Lavery a son bureau du soir, 1 Saint-Thomas, Longueuil.

Résidence: Est 5077.

ANATOLE VANIER, B.A., L.L.B.

AVOCAT
Tél. Main 213. Chambre 53.

Résidence: 180, Jeanne-Mance. Tél. Est 5973.

GUY VANIER, B.A., L.L.B.

AVOCAT
97, rue Saint-Jacques, Chambre 76, Tél. Main 2632.

NOTAIRES

BELANGER & BELANGER, (Léon et Adrien), 30 Saint-Jacques. Main 1859. Rs. 240 Visitation. Prêts hypothécaires, achats de créances.

GIRoux, Lucien, notaire, Edifice Saint-Charles, 43 rue Saint-Gabriel. Tél. Main 2785. Résidence, 405 Du-luth-Est. Tél. Saint-Louis 3555. Argente à prêter. Règlement de succession.

A. E. Grandbois, L.L.B.

Notaire
62 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL
Tél. Bell Main 7675
RESIDENCE: 1504, rue Saint-Denis
Tél. Saint-Louis 4755

G. ALBERT NORMANDIN, L.L.B., Notaire. Argente à prêter. Succession. 52 rue Saint-Jacques. Tél. Main 2615. Bureau du soir, 383 Laurier-Est. Tél.

LA VIE SPORTIVE

LA JOURNÉE D'HIER A L'HIPPODROME DELORIMIER

LA PLUPART DES EPREUVES ONT ETE GAGNEES PAR LES FAVORIS. — UN SECOND CHOIX ET UN "OUTSIDER" SE SONT CLASSÉS. — LA PISTE ETAIT EN MEILLEUR ETAT QUE SAMEDI DERNIER. — LES RESULTATS.

La piste de Delorimier était en meilleure condition que samedi dernier et les épreuves d'hier ont été disputées sans accident. Samedi les jockeys recurent l'inspiration d'être très prudents à cause du mauvais état de la piste mais hier ils purent monter en selle sans avoir rien à craindre aux tournants du parcours.

La journée d'hier a fourni des épreuves très intéressantes sinon très contestées. Les honneurs de l'après-midi sont revenus au jockey Dryer qui conduisit quatre chevaux à la victoire et de plus il entra dans les argents en une autre occasion.

Les favoris remportèrent les argents dans cinq épreuves. Un second choix et un "outsider" se classèrent dans les deux autres courses.

Glipian prit la première sans grand effort. Boddy et Boano se classèrent ensuite dans l'ordre de mention. Griffin pilota Golden Ruby à la victoire dans la deuxième course. Trop vite pour son champ, elle l'emporta par trois longueurs sur Tiny Time, Mother fit une belle lutte à Belle Chilton pour la troisième place.

Le troisième favori de la journée s'affirma dans Clothie Brush qui entra en tête de son peloton avec six longueurs d'avance. Jewel et Asix ne put faire mieux que de briller au second rang devant Swift Sure.

La quatrième épreuve ne fut pas une course à proprement parler. Cullinback mena de bout en bout au point qu'il l'emporta par une longueur sur Naughty Lead. Dake of Budgetwater entra troisième.

Chees qui paierait aux paris avec Miss Dulin et Delightful à l'heure de clôture, entra premier dans la cinquième épreuve. Delightful parut se accommoder de la piste et ne put faire mieux que de prendre le deuxième agent devant Lady Maxim.

Chelton Trance montra le chemin à son champ dans la sixième course. Count Belle et Kaufman entrèrent ensuite dans l'ordre de mention. L'épreuve de clôture fut la plus contestée de la journée. Dely l'emporta en effet par un nez sur Sea Swell. Prince Tono gagna la troisième place.

Victoire facile pour les Royals

LA JOUTE MONTREAL-TORONTO AU PARC ATWATER HIER APRES-MIDI, SE TERMINE EN FAVEUR DU CLUB LOCAL. — LE RESULTAT FUT DE 6 A 2 LES AUTRES PARTIES.

LES PARTIES D'HIER

Montreal, 6; Toronto, 2.
Buffalo, 3; Rochester, 2.
Baltimore, 4; Newark, 2.
Jessey City, 3; Providence, 2.

POSITION DES CLUBS

	G.	P.	Pe.
Buffalo	20	12	625
Newark	20	16	556
Baltimore	18	16	529
Rochester	17	17	509
Providence	15	17	469
Toronto	14	17	453
Montreal	13	16	448
Jessey City	13	19	406

JOUTES D'AUJOURD'HUI

Toronto à Montréal.

Rochester à Buffalo.

Newark à Baltimore.

Jessey City à Providence.

Les Royals se sont montrés supérieurs aux Torontoniens hier après-midi alors que les Leafs furent défaits par 6 à 2 dans leur première rencontre contre les hommes du géant Bronsfield au parc Atwater.

Le gros Frank Smith était en excellente forme hier et eut à expliquer la défaite du club visiteur.

Un seul joueur visiteur put atteindre le deuxième but dans les six premières reprises mais dans la manche suivante, les protégés de M. Kelly comptèrent deux points.

Les Royals frappèrent en temps opportun les balles de Goulet et virent les buts à volonté.

Voici les résultats détaillés de la partie:

MONTREAL

Ab. R. H. P. O. A. E.

Allen, rf.	4	1	2	2	0
Gilhooley, cf.	2	1	0	2	0
Yeager, 3b.	3	1	1	1	0
Griggs, lb.	4	1	1	1	0
Cunningham, 2b.	4	0	2	4	0
Demmitt, lf.	4	0	1	0	1
Purtell, ss.	3	0	2	1	0
Burns, c.	2	1	0	0	1
Smith, p.	3	1	0	1	3

TORONTO

Ab. R. H. P. O. A. E.

Fitzpatrick, cf.	4	0	1	0	0
D'Hara, lf.	4	0	0	2	0
Bradley, 3b.	4	1	1	3	0
Jordan, lb.	4	1	1	1	0
Northern, rf.	4	0	2	0	0
Braham, c.	4	0	0	1	2
McConnell, 2b.	3	0	2	1	0
Holly, ss.	3	0	0	1	0
Goulet, p.	2	0	0	0	1
Hearne, p.	0	0	0	0	0
Shultz, x.	1	0	0	0	0

Totaux... 33 2 7 24 12 2

x a frappé pour Goulet à la 6ème reprise.

Toronto... 000000200 — 2

Sommaire: C. de 2 buts, Cunningham, Yeager, Allen; buts sur erreur, Toronto; 1; laissés sur les buts, Gilhooley, Yeager, Griggs, Cunningham, Jordan, McConnell, Northern; coups sacrifiés, Purtell, Gilhooley Burns; jeux doubles, Purtell, Cunningham et Griggs hits, Goulet 8 en 8 reprises; sur Smith 5; Retirés au bâton, par Smith 7, par Goulet 6; durée de la partie, 1.46.

Arbitres, Nallin et Hayes.

AUTRES PARTIES

Jersey City... 300000000 — 3 5 2

Providence... 000000101 — 2 11 2

Brandon, Davis et Blair; Lafitte et

LES RESULTATS

1ère course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.06 2-5. 1er, Gilplan, 106, Dreyer, 6 à 5, 2 à 5; 2e, Boddy, 107, Hanover, 7 à 2; 3e, Boano, 109, Hecht, 6 à 5, 3 à 5. 4e, Portclinton, 96, Dreyer, 3 à 5, 4 à 5. Mother, Margold, Monkey, Cananova, ont aussi couru.

2e course, 5 1-2 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.08 1-er, Golden Ruby, 112, Gilplan, 3 à 2; 2e, Tiny Time, 104, Kullingworth, 3 à 1, 1 à 2; 3e, Belle Chilton, 96, Dreyer, 2 à 5, 4 à 5. Mother, Margold, Monkey, Cananova, ont aussi couru.

3ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Golden Ruby, 112, Gilplan, 3 à 1; 3e, Swift Sure, 107, Hecht, 2 à 1. Richard Gentry, Fasca, Saudman, Michael Rice ont aussi couru.

4ème course, 11-16 mille, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 2.12 2-5. 1er, Cullinback, 114, Dreyer, 1 à 2, 1 à 4; 2e, Naughty Lad, 115, Hall, 3 à 1; 3e, Duke of Budgetwater, 112, Marepole, 2 à 1. Golden Treasure, Harcourt ont aussi couru.

5ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

6ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

7ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

8ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

9ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

10ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

11ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

12ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

13ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

14ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

15ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

16ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

17ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

18ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

19ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

20ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

21ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

22ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

23ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

24ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

25ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

26ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

27ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

28ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

29ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

30ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

31ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

32ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

33ème course, 5 furlongs, bourse \$300, chevaux de 3 ans et plus à réclamer: Temps 1.09 1-er, Dreyer, 3 à 2; 2e, Delightful, 109, Washer, 5 à 1; 3e, La Trance, 110, Hecht, 3 à 2. Se-negambian, Miss Dulin, McAndrews, ont aussi couru.

La cause sera peut-être portée devant les tribunaux

LE GERANT DE CONSTANT LE MARIN PRETEND QUE LA DECISION DE L'ARBITRE DANS LE MATCH DE SAMEDI A L'ARENA EST ERRONEE ET IL REFUSE DE PAYER 65 POUR CENT DES RECETTES A ZBYSKO.

Après avoir été retenu pendant vingt-quatre heures à l'Hôtel Dieu, la suite de la blessure infligée samedi soir dans son match avec Constant le Marin à l'Arena, le Polonais Stanislaus Zbyzsko, est parti hier pour New York. L'athlète polonais était accompagné de son entraîneur, Joe Rogers, et de son instructeur.

Avant son départ, Zbyzsko a fortement dénoncé Constant le Marin et annonce qu'il n'avait nullement l'intention de rencontrer de nouveau un lutteur si peu soucieux des règlements de la lutte. Le Polonais a aussi affirmé qu'il aurait battu aisément son adversaire si celui-ci s'était conduit gentiment, mais le Belge, dit-il, se sentait battu et pour éviter une défaite certaine il s'est conduit comme un idiot.

Quoque l'arbitre Toney ait accordé la victoire à Zbyzsko, George Kennedy, gérant de Constant et promoteur de la rencontre, a refusé de payer les 65 pour cent de la bourse tel que spécifié dans le contrat, dominant pour raison qu'il n'avait pas eu de "foul" de commis et que l'accident était dû à la négligence des journalistes qui avaient dérangé la table après que celui-ci eut été cloué à plancher. M. Kennedy a déclaré prêt à diviser les recettes, mais que si le gérant de Zbyzsko refusait cette offre, la cause serait portée devant les tribunaux.

Le gérant de Constant est d'opinion que l'arbitre Toney a rendu une décision erronée en lui accordant la victoire. Il a refusé de payer les 65 pour cent de la bourse tel que spécifié dans le contrat, dominant pour raison qu'il n'avait pas eu de "foul" de commis et que l'accident était dû à la négligence des journalistes qui avaient dérangé la table après que celui-ci eut été cloué à plancher. M. Kennedy a déclaré prêt à diviser les recettes, mais que si le gérant de Zbyzsko refusait cette offre, la cause serait portée devant les tribunaux.

Le gérant de Constant est d'opinion que l'arbitre Toney a rendu une décision erronée en lui accordant la victoire. Il a refusé de payer les 65 pour cent de la bourse tel que spécifié dans le contrat, dominant pour raison qu'il n'avait pas eu de "foul" de commis et que l'accident était dû à la négligence des journalistes qui avaient dérangé la table après que celui-ci eut été cloué à plancher. M. Kennedy a déclaré prêt à diviser les recettes, mais que si le gérant de Zbyzsko refusait cette offre, la cause serait portée devant les tribunaux.

Le gérant de Constant est d'opinion que l'arbitre Toney a rendu une décision erronée en lui accordant la victoire. Il a refusé de payer les 65 pour cent de la bourse tel que spécifié dans le contrat, dominant pour raison qu'il n'avait pas eu de "foul" de commis et que l'accident était dû à la négligence des journalistes qui avaient dérangé la table après que celui-ci eut été cloué à plancher. M. Kennedy a déclaré prêt à diviser les recettes, mais que si le gérant de Zbyzsko refusait cette offre, la cause serait portée devant les tribunaux.

Le gérant de Constant est d'opinion que l'arbitre Toney a rendu une décision erronée en lui accordant la victoire. Il a refusé de payer les 65 pour cent de la bourse tel que spécifié dans le contrat, dominant pour raison qu'il n'avait pas eu de "foul" de commis et que l'accident était dû à la négligence des journalistes qui avaient dérangé la table après que celui-ci eut été cloué à plancher. M. Kennedy a déclaré prêt à diviser les recettes, mais que si le gérant de Zbyzsko refusait cette offre, la cause serait portée devant les tribunaux.

Le gérant de Constant est d'opinion que l'arbitre Toney a rendu une décision erronée en lui accordant la victoire. Il a refusé de payer les 65 pour cent de la bourse tel que spécifié dans le contrat, dominant pour raison qu'il n'avait pas eu de "foul" de commis et que l'accident était dû à la négligence des journalistes qui avaient dérangé la table après que celui-ci eut été cloué à plancher. M. Kennedy a déclaré prêt à diviser les recettes, mais que si le gérant de Zbyzsko refusait cette offre, la cause serait portée devant les tribunaux.

Le gérant de Constant est d'opinion que l'arbitre Toney a rendu une décision erronée en lui accordant la victoire. Il a refusé de payer les 65 pour cent de la bourse tel que spécifié dans le contrat, dominant pour raison qu'il n'avait pas eu de "foul" de commis et que l'accident était dû à la négligence des journalistes qui avaient dérangé la table après que celui-ci eut été cloué à plancher. M. Kennedy a déclaré prêt à diviser les recettes, mais que si le gérant de Zbyzsko refusait cette offre, la cause serait portée devant les tribunaux.

Le gérant de Constant est d'opinion que l'arbitre Toney a rendu une décision erronée en lui accordant la victoire. Il a refusé de payer les 65 pour cent de la bourse tel que spécifié dans le contrat, dominant pour raison qu'il n'avait pas eu de "foul" de commis et que l'accident était dû à la négligence des journalistes qui avaient dérangé la table après que celui-ci eut été cloué à plancher. M. Kennedy a déclaré prêt à diviser les recettes, mais que si le gérant de Zbyzsko refusait cette offre, la cause serait portée devant les tribunaux.

Le gérant de Constant est d'opinion que l'arbitre Toney a rendu une décision erronée en lui accordant la victoire. Il a refusé de payer les 65 pour cent de la bourse tel que spécifié dans le contrat, dominant pour raison qu'il n'avait pas eu de "foul" de commis et que l'accident était dû à la négligence des journalistes qui avaient dérangé la table après que celui-ci eut été cloué à plancher. M. Kennedy a déclaré prêt à diviser les recettes, mais que si le gérant de Zbyzsko refusait cette offre, la cause serait portée devant les tribunaux.

Le gérant de Constant est d'opinion que l'arbitre Toney a rendu une décision erronée en lui accordant la victoire. Il a refusé de payer les 65 pour cent de la bourse tel que spécifié dans le contrat, dominant pour raison qu'il n'avait pas eu de "foul" de commis et que l'accident était dû à la négligence des journalistes qui avaient dérangé la table après que celui-ci eut été cloué à plancher. M. Kennedy a déclaré prêt à diviser les recettes, mais que si le gérant de Zbyzsko refusait cette offre, la cause serait portée devant les tribunaux.

Le gérant de Constant est d'opinion que l'arbitre Toney a rendu une décision erronée en lui accordant la victoire. Il a refusé de payer les 65 pour cent de la bourse tel que spécifié dans le contrat, dominant pour raison qu'il n'avait pas eu de "foul" de commis et que l'accident était dû à la négligence des journalistes qui avaient dérangé la table après que celui-ci eut été cloué à plancher. M. Kennedy a déclaré prêt à diviser les recettes, mais que si le gérant de Zbyzsko refusait cette offre, la cause serait portée devant les tribunaux.

Le gérant de Constant est d'opinion que l'arbitre Toney a rendu une décision erronée en lui accordant la victoire. Il a refusé de payer les 65 pour cent de la bourse tel que spécifié dans le contrat, dominant pour raison qu'il n'avait pas eu de "foul" de commis et que l'accident était dû à la négligence des journalistes qui avaient dérangé la table après que celui-ci eut été cloué à plancher. M. Kennedy a déclaré prêt à diviser les recettes, mais que si le gérant de Zbyzsko refusait cette offre, la cause serait portée devant les tribunaux.

Le gérant de Constant est d'opinion que l'arbitre Toney a rendu une décision erronée en lui accordant la victoire. Il a refusé de payer les 65 pour cent de la bourse tel que spécifié dans le contrat, dominant pour raison qu'il n'avait pas eu de "foul" de commis et que l'accident était dû à la négligence des journalistes qui avaient dérangé la table après que celui-ci eut été cloué à plancher. M. Kennedy a déclaré prêt à diviser les recettes, mais que si le gérant de Zbyzsko refusait cette offre, la cause serait portée devant les tribunaux.

Le gérant de Constant est d'opinion que l'arbitre Toney a rendu une décision erronée en lui accordant la victoire. Il a refusé de payer les 65 pour cent de la bourse tel que spécifié dans le contrat, dominant pour raison qu'il n'avait pas eu de "foul" de commis et que l'accident était dû à la négligence des journalistes qui avaient dérangé la table après que celui-ci eut été cloué à plancher. M. Kennedy a déclaré prêt à diviser les recettes, mais que si le gérant de Zbyzsko refusait cette offre, la cause serait portée devant les tribunaux.

Le gérant de Constant est d'opinion que l'arbitre Toney a rendu une décision erronée en lui accordant la victoire. Il a refusé de payer les 65 pour cent de la bourse tel que spécifié dans le contrat, dominant pour raison qu'il n'avait pas eu de "foul" de commis et que l'accident était dû à la négligence des journalistes qui avaient dérangé la table après que celui-ci eut été cloué à plancher. M. Kennedy a déclaré prêt à diviser les recettes, mais que si le gérant de Zbyzsko refusait cette offre, la cause serait portée devant les tribunaux.

Le gérant de Constant est d'opinion que l'arbitre Toney a rendu une décision erronée en lui accordant la victoire. Il a refusé de payer les 65 pour cent de la bourse tel que spécifié dans le contrat, dominant pour raison qu'il n'avait pas eu de "foul" de commis et que l'accident était dû à la négligence des journalistes qui avaient dérangé la table après que celui-ci eut été cloué à plancher. M. Kennedy a déclaré prêt à diviser les recettes, mais que si le gérant de Zbyzsko refusait cette offre, la cause serait portée devant les tribunaux.

Le gérant de Constant est d'opinion que l'arbitre Toney a rendu une décision erronée en lui accordant la victoire. Il a refusé de payer les 65 pour cent de la bourse tel que spécifié dans le contrat, dominant pour raison qu'il n'avait pas eu de "foul" de commis

CHOSSES MUNICIPALES

M. Martin est exigeant

IL N'EST PAS SATISFAIT DE LA REPONSE DE M. LAURENDEAU ET DEMANDE L'OPINION D'AVOCATS ETRANGERS A LA VILLE SUR LES DROITS DU MAIRE-SUPPLÉANT.

L'échevin Martin n'est pas satisfait de la réponse de M. Laurendeau aux questions posées par l'échevin Ménard, réponse à l'effet que le maire suppléant ne peut remplacer le maire comme président du bureau des commissaires. Il a proposé au conseil, hier, de demander aux commissaires de voter une somme de \$500 pour demander leur opinion à des avocats étrangers à la ville.

Il cite l'article de la charte qui dit qu'en l'absence du maire le bureau se choisit un président. Mais, dit-il, puis-je en l'absence du maire, le maire-suppléant jouit de toutes ses prérogatives, le maire n'est jamais absent.

M. Martin n'admet l'article précité de la charte que dans le cas où le maire, présent à l'Hôtel de Ville, est retenu dans son cabinet.

Il veut cette opinion du dehors pour demander ensuite un amendement à la charte qui réglerait une bonne fois la question. Il n'accepte pas l'opinion de M. Laurendeau, malgré tout le respect qu'il a pour ses lumières légales.

L'échevin Ménard, qui a posé les questions, trouve que les conclusions de M. Laurendeau sont un peu imprécises. Les mots de M. Laurendeau "maire en charge" veulent, dit-il, aussi bien dire le maire élu aux élections générales que son adjoint élu par le conseil; les mots de la charte "en l'absence du maire" veulent, dit-il, aussi bien dire le maire élu aux élections générales que le maire élu par le conseil.

La motion Martin a été transmise aux commissaires.

Un nouveau contrat

C'EST LA COMPAGNIE DES ABATTOIRS DE MONTREAL QUI FERA L'ENLEVEMENT DES ANIMAUX MORTS ET QUI EN DISPOSERA DANS DEUX CHANTIERS D'EQUARRISSEMENT.

Le conseil de Montréal a discuté pendant plus d'une heure, hier, un rapport des commissaires recommandant d'accorder à la Compagnie des Abattoirs de Montréal le contrat pour l'enlèvement des animaux morts dans les limites de la Ville. Ce contrat est fait pour dix ans et la Ville paiera \$7,000 par année à la compagnie. Le contrat actuel adjugé en 1907 à M. O. H. Lesage et qui ne cessait que dans trois ans n'est plus d'aucune valeur, dit le rapport des commissaires, l'entrepreneur ayant été mis dans l'impossibilité de faire son travail. Son chantier d'équarrissage a été incendié et la compagnie aux chantiers de laquelle il transporte les animaux refuse d'en disposer à moins d'un contrat de dix ans.

Le commissaire Lachapelle a déclaré qu'en cette matière la Ville ne peut pas attendre. Ce n'est pas une question de mauvaise odeur, c'en est une de santé publique. Dans d'autres villes, il est vrai, on retire un certain revenu de ce service et M. Lesage paierait \$1,000 par année à la Ville de Montréal, mais dans ce cas, il y a deux opérations distinctes, les villes en question font elles-mêmes le transport des animaux morts aux chantiers d'équarrissage, ou elles paient un entrepreneur pour le faire. C'est de la vente des animaux aux chantiers qu'elles retirent un revenu. La Ville de Montréal n'a pas l'outilage qu'il faut pour transporter les animaux et elle ne peut pas attendre qu'elle ait obtenu de nouvelles soumissions, il lui faut donc accepter l'offre de la Compagnie des Abattoirs. Les commissaires ont essayé d'obtenir un contrat de moindre durée, à un prix plus bas, mais la compagnie n'a pas voulu céder.

La compagnie aura deux chantiers d'équarrissage, l'un dans l'Est et l'autre dans l'Ouest. Le commissaire Lachapelle dit que l'outilage sera des plus modernes et qu'il n'y a aucune mauvaise odeur à craindre.

Le rapport a été adopté par un vote de 19 voix contre 3.

L'agrandissement de l'aqueduc

LE CONSEIL ADOPTE, PAR DIX-HUIT VOIX CONTRE TROIS, LE RAPPORT DES COMMISSAIRES CONCERNANT LA CONSTRUCTION DES DEUX BOULEVARDS.

Les boulevards de l'aqueduc sont chose décidée, le conseil ayant adopté hier, tel que recommandé et après les corrections faites, le rapport des commissaires concernant l'agrandissement du canal de l'aqueduc. Il ne reste plus aux commissaires que d'adjuger le contrat à l'un de huit soumissionnaires.

L'échevin L. A. Lapointe a déclaré qu'il est satisfait du rapport des commissaires sous sa forme actuelle. La Ville approuve les terrains qui sont offerts gratuitement et sans condition, elle appropriera ceux qu'on ne voudra pas lui céder et ce sont les propriétaires riverains de ces terrains qui en paieront le coût, excepté bien entendu, les propriétaires à qui il ne restera rien ou presque rien, une fois l'expropriation faite. La Ville se servira de tous les matériaux d'excavation donnés par le creusage du canal pour faire ses boulevards. S'il en reste, elle s'engage à donner une pente de 6 pour cent aux rues aboutissant aux boulevards et les propriétaires qui auront cédé leurs terrains auront la préférence quand il s'agira de disposer du trop de terre et de pierres. De cette façon, l'entreprise ne coûtera à peu près rien à la Ville. Celle-ci s'engage en outre à construire les boulevards au fur et à mesure qu'avanceront les travaux de creusage, mais elle sera obligée de les livrer à la circulation qu'après que les travaux auront été terminés.

Comme il y a doute que la Ville ait le droit de mettre en vigueur ses règlements concernant la construction des égouts, trottoirs et pavages en dehors de ses limites et le droit de faire un acte de cotisation pour le paiement de ces aménagements, la Ville devra s'adresser à la législature pour faire élucider ce point. La Ville demandera aussi d'être exemptée des taxes dans les municipalités qui traversent ses boulevards et son canal. La question est déjà réglée pour Verdun, mais elle n'est pas encore pour LaSalle et Lachine. C'est pourquoi, le conseil municipal a adopté le rapport, avec la suggestion suivante:

"Le Conseil cède, cependant, devoir respectueusement au Bureau des Commissaires d'obtenir des conseils municipaux des différentes municipalités que les boulevards proposés traversent, l'adoption d'une résolution approuvant la demande que la Cité doit, en vertu des recommandations dudit Bureau, soumettre à la Législature Provinciale en rapport avec lesdits boulevards pour obtenir certains pouvoirs et privilèges".

Le rapport a été adopté par 19 voix contre 3; ont voté contre, les échevins Turcot, Martin et Houli.

L'effectif des pompiers

Le Bureau de Contrôle a pris en considération la demande du chef Tremblay, d'ajouter au contingent actuel un chiffre additionnel de 75 hommes. Ceci aurait pour effet de permettre aux hommes d'avoir un congé de 24 heures par semaine, chose qui est impossible à l'heure actuelle d'accorder, vu la pénurie d'hommes.

Nomination à Verdun

Le conseil municipal de Verdun a nommé hier soir, M. le docteur L. A. Chabot, médecin de la ville. Le nouvel officier sanitaire de la petite ville voisine est gradué de l'Université Laval où il est sorti en 1906. Il est aussi capitaine-adjoint du 20e corps d'ambulance de l'armée canadienne. Il a aussi été médecin à l'Hôtel-Dieu.

Le charroirage par tramways

L'échevin Bastien a gagné son point et les tramways pourront jusqu'à maintenant transporter des matériaux dans les rues. Les commissaires recommandaient que cette autorisation soit donnée temporairement et le rapport a été adopté par la motion suivante présentée par l'échevin Bastien: "Que le rapport du Bureau des Commissaires maintenant devant le Conseil soit reçu et adopté et qu'instructions soient données aux officiers municipaux de ne prendre aucune action contre la Compagnie des Tramways de Montréal pour violation du règlement No 210, quant au transport du fret dans la Cité de Montréal pendant l'exécution de travaux municipaux dans les rues de ladite Cité jusqu'à ce que ladite Cité ait donné avis à la dite Compagnie de cesser de transporter du fret ou jusqu'à ce qu'un arrangement définitif soit conclu à ce sujet ou qu'il soit certain que tel arrangement ne peut être conclu; pourvu, toutefois, que cette tolérance de la part de la Cité ne puisse jamais être interprétée par la Compagnie ou par qui que ce soit comme étant une convention dérogatoire au règlement No 210 ou comme accordant un privilège ou une franchise à ladite Compagnie."

Augmentations

Le Conseil municipal a accordé des augmentations de traitement aux fonctionnaires qui dépendent encore de lui: MM. René Bausset et Jules Crépeau. Les commissaires consentent à payer ces augmentations.

Le conseil a donné à la Compagnie Canadienne d'Autobus les nouvelles routes qu'elle demande.

On a adopté un rapport autorisant un emprunt de \$2,500,000.

L'IMMEUBLE

Pour \$32,500, M. G. A. Mooney a acheté de Mmes B. B. Hall et W. T. H. Hall, qui faisaient le commerce de bois et charbon sous la raison sociale de Hall Bros., l'enclos situé rue Moreau. Le terrain mesure 150 x 170 pieds.

Pour \$42,250, M. A. Froment a acheté de M. J. Legault un emplacement situé dans la Ville Emard et comprenant 289 lots.

Pendant la journée d'hier on a inscrit 52 transferts de propriétés dont les principaux sont les suivants: Pour \$20,000, la N. R. Ives Co., a vendu à M. J. Flahault la propriété et 1741 du quartier Sainte-Anne. La propriété est située sur la rue Prince.

Pour \$27,500, M. H. M. Lamb a vendu à M. Jules Hone la partie sud-ouest du lot 169-2 de la partie nord-est du lot 169-1 de la Côte-de-Neiges. Cette propriété est située sur l'avenue Westmount.

Pour \$10,000, M. A. C. Matthews a vendu à Mme P. W. Robinson la propriété portant le No 695 de l'avenue Victoria.

Pour \$22,000, M. H. Laurendeau a vendu à M. J. Lahaute la propriété portant les Nos 459 et 473 de la rue Amherst.

Pour \$11,000, M. A. Hudon a vendu à M. S. A. Delorme, la propriété portant les Nos 1040 à 1044 de la rue Sherbrooke Est.

Pour \$12,400, M. L. P. Turgeon a vendu à M. F. Mercier, le lot 1189 du quartier Saint-Jacques. La propriété est située sur la rue Sherbrooke Ouest.

Pour \$15,000, M. I. Marsolais a vendu à M. E. W. Caron le lot 684 du quartier Sainte-Marie.

Pour \$29,000, M. C. W. H. Rondeau a vendu à M. F. A. Wray une partie du lot 1654-90 et une partie du lot 1654-91 du quartier Saint-Anne.

Pour \$25,000, M. F. Munro a vendu à M. A. Mignault une partie des lots 219-197 et 198 de la paroisse de Montréal. M. Mignault a vendu la même propriété à M. Mastai Pagnuolo pour le même prix.

LE MOUVEMENT IMMOBILIER A MONTREAL DURANT LE MOIS D'AVRIL 1913.

La statistique du mouvement immobilier durant le mois d'avril vient de paraître. Comme on le verra, il s'est fait deux fois plus de ventes dans le quartier Saint-Denis que dans tout autre quartier.

Le nombre total des transactions enregistrées est de 1,722, représentant une valeur totale de \$14,438,446, contre 1,525, représentant \$13,533,605 durant le mois correspondant de 1912. Voici du reste, le tableau:

	Nombre	Valeur totale
Est	3	\$ 183,085
Centre	1	65,000
Ouest	1	411,180
St-Georges	14	1,045,029
St-André	10	263,295
St-Joseph	15	151,275
St-Anne	19	338,767
St-Laurent	19	624,212
St-Louis	49	987,203
St-Jacques	8	81,500
Papineau	39	422,679
Lafontaine	23	301,850
St-Marie	31	259,500
St-Denis	328	1,288,251
St-Jean-Baptiste	54	778,697
St-Charles	73	269,367
St-Gabriel	11	71,969
Duvernay	14	120,308
St-Henri	45	418,753
St-Georges	4	73,700
St-Georges	86	469,102
Laurier	154	1,598,151
Mont-Royal	19	105,641
Pointe-aux-Lacs	16	27,571
Emard	36	482,692
Bordeaux	44	59,785
Longue-Pointe	59	146,564
Rosemont	86	122,333
N-Dame-de-Grâce	168	733,965
St-Paul	21	94,885
St-Martin	46	306,955
Verdun	57	267,435
Westmount	67	1,288,138
Outremont	67	694,855
Côte-de-Neiges	10	69,183
	1,722	\$14,438,446

Au Conseil de Westmount

Le conseil municipal de Westmount a accepté hier soir la démission de son ingénieur en chef, M. Arch. Currie, qui s'en va occuper la même position à Ottawa.

On a décidé de demander à la Montreal Water and Power Company de hauser son réservoir de la montagne de 25 pieds pour donner une plus forte pression d'eau aux maisons du niveau supérieur.

L'échevin Common a donné avis d'un règlement obligeant les constructeurs d'édifices de plus de 50 pieds de hauteur à y installer des ascenseurs.

MORT SUBITE

Percy Charles Wath, âgé de 32 ans, et natif d'Angleterre, a été trouvé mort dans son lit au No 289 rue Mackay. Le corps a été transporté à la morgue où il y aura enquête.

Faits - Montréal

RENVERSE PAR UN TRAMWAY

En essayant de traverser la rue Notre-Dame, entre la troisième et la quatrième avenue hier soir, Antonio Scob, âgé de 18 ans, a été renversé par un tramway. Il a été transporté à l'hôpital Général où il souffre de lésions internes.

AU PROFIT DE NOS POMPIERS

Le chef Tremblay et le Comité de l'Association de Bienfaisance des pompiers se préparent hâtivement à l'exhibition de jeux animés qui aura lieu au Théâtre Français le mois prochain. L'argent perçu de ces représentations sera distribué aux veuves et aux orphelins des pompiers.

ET... LE TRAMWAY?

Hier soir, vers 10 heures, un nommé John Dow a été frappé par un tramway du circuit Saint-Laurent, près de la rue Maguire.

Relevé à demi inconscient, le blessé a été transporté à l'hôpital Royal-Victoria, souffrant de contusions générales.

EN VISITE A MONTREAL.

M. Hamel, chef de la brigade des pompiers de Québec, ainsi que quelques-uns de ses amis, étaient en visite aux quartiers généraux de la brigade des pompiers de Montréal.

Le chef Tremblay a fait le meilleur accueil à son collègue de Québec, ainsi qu'à ceux qui l'accompagnaient.

TUE EN TRAVAILLANT

Michel Guy, contremaître à l'emploi de D. G. Loomis & Fils, entrepreneur, a trouvé une mort tragique, hier soir, aux usines Angus.

Etant monté sur un haut échafaudage il perdit l'équilibre et vint tomber sur le sol, où il resta inanimé.

Guy était mort à l'arrivée de l'ambulance. Le corps a été transporté à la morgue pour enquête.

Michel Guy était âgé de 50 ans environ et demeurait au No 1626 de la rue Cartier.

Une explosion mortelle

près de Belleville

L'ACCIDENT SE PRODUIT DANS UN CHANTIER DE CONSTRUCTION.—TROIS MORTS ET TROIS BLESSES.

Belleville, Ont., 27. — Trois hommes ont été réduits en charpie et trois autres se sont infligés des blessures graves, par suite d'une explosion de dynamite qui s'est produite à cinq milles de cette ville, hier. Morts et blessés étaient employés par la Dominion Construction Company à l'excavation d'une tranchée sur la ferme de la Lehigh Cement Company. Les morts sont:

John H. McLean, contremaître.
A. Hollander.
V. Amorelli.

Les blessés sont Jos. Androu, Thomas McKinnon et Henry Wake. Androu et McKinnon se sont infligés des blessures mortelles. Ils ont été transportés à l'hôpital de Belleville.

La force de l'explosion a été telle que ceux qui se trouvaient près du roc miné ont été projetés à une grande distance.

McLean venait d'Antigonish, N.E. Holland venait de Cornwall et Amorelli demeurait à Toronto. Le coroner Boyce de Belleville, a commencé son enquête hier soir.

Trains spéciaux pour Empress

A l'occasion du départ de "l'Empress of Ireland" de Québec jeudi 29 de mai, un train spécial pour Empress, comprenant wagons de salons, wagons de première classe et wagons-lits modèles, partira de Montréal, gare de la rue Windsor, à 8.30 p.m., mercredi 28 de mai.

Un autre train spécial comprenant wagons de jour, wagons-buffets et wagons-lits, partira de la gare de la rue Windsor à 9.50 a.m., jeudi 29 de mai, se rendant directement aux abords du paquebot à Québec. Déjeuner-dîner prêt à 9.15 a.m.

Cours de Sténographie

Les élèves qui ont suivi les cours gratuits de sténographie et qui désirent prendre part à la démonstration publique le soir de la distribution des prix, le lundi soir, 2 courant, sont priés de se rendre chez le professeur Denis R. Perrault, 3 Avenue des Pins, ouest, jeudi soir à huit heures précises.

Dernière réunion préparatoire dimanche après-midi, à dix heures, en la salle No 10, Monument National.

Ces dames

St-Andrews, Ecosse, 26 — Deux suffragettes militantes ont essayé la nuit dernière de faire des dégâts au terrain de golf ici. Elles ont été arrêtées par des gardes avant d'avoir pu commettre aucun méfait.

Trois causes de meurtre au terme prochain des Assises

Le terme de juin des Assises s'ouvrira le 2 du mois prochain. Voici les noms enregistrés jusqu'à ce jour, par le greffier, M. A.-E. Coriveau: Tommaso Bernardi, meurtre et tentative de meurtre; John Deroché, meurtre; Morris Seifert, meurtre; Vincenzo Calasione, voies de fait; Leonardo Calengolo, tentative de meurtre; Arton Madwisky, tentative de meurtre; Daniel Stone, voies de fait; August Paton, voies de fait; Simon Buonano, traite des blanches; William Brooks, Archie Croates, John O'Brien, effraction; Rémi Bernier, voies de fait; Alex. Kolaky, Michael Martin, traite des blanches; F. X. Guillevin, vol d'électricité; Jérôme Hirschberg, images indécentes; Nathan Gray, recel; John Murphy, effraction avec l'intention de commettre un vol; Wm. C. Cook, vol comme commis; Harry Seidman, recel; Ernest Cyr, Arthur Lachapelle, et Albert Masson, vol; Joseph Daoul, vol; G. Marcotte, vol comme serviteur; Henri Garon, vol; John Regan, effraction; Sophie Stern, fraude.

Nos pompiers au cinéma

Nous attirons l'attention de tous les amis de notre corps de pompiers de Montréal, sur le fait que les billets, pour les représentations de jeux animés de la Brigade des Incendies de Montréal, sont maintenant distribués par être vendus au public, au prix de 10 sous chacun. L'argent provenant de ces représentations sera versé au fonds de pension de l'Association de Bienfaisance des Pompiers de Montréal.

Nous espérons que le public se montrera charitable et saura reconnaître d'une façon tangible les services que ces serviteurs de la Ville rendent continuellement, et leur dévouement inaltérable. Cet argent servira à soutenir les veuves et les orphelins de tous les braves qui sont morts victimes du devoir, ainsi que ceux qui ont été forcé, par l'âge et la maladie, de laisser leurs places à des plus jeunes, et ceci dans l'intérêt du public en général.

Encore une fois, nous espérons que le public saura faire son devoir dans cette occasion, en souscrivant généreusement par l'achat de billets, à l'œuvre du fonds de bienfaisance des pompiers de Montréal.

Pour la somme de 10 sous, le public verra les progrès qui se sont accomplis dans la brigade de 1850 à 1913, et les moyens qui sont employés pour le protéger contre les incendies. On ne sera pas une charité qu'il fera à la Brigade des Incendies; car, en retour, celle-ci saura lui enseigner toutes choses qui peuvent être utiles à tout le monde, et à chacun en particulier, et cela, au moment où l'on y pense le moins. Des explications seront données, sur la manière de sonner une alarme, et combattre un commencement d'incendie, en attendant l'arrivée des pompiers; enfin, sur nombre d'autres sujets, que nous sommes certains, intéresseront le public, et lui seront d'une grande utilité.

Des maitres-chanteurs

Newark, N.J., 26 — Les tribunaux ont condamné aujourd'hui à la prison Jacob Dunn et Seely Davenport, hâcherons, pour avoir écrit des lettres de menace au président Wilson avant son élection. Dunn devra passer cinq ans et Davenport deux ans dans les cachots de la prison de Trenton.

Les deux hommes furent trouvés coupables de quatre offenses; mais dans le cas de Davenport, le jury fédéral recommanda la clémence. Les lettres furent envoyées en mai et novembre derniers. Elles exigeaient, sous peine de mort, les premières, \$1,000 et les autres \$5,000.

Examens de musique

Les examens du Conservatoire National de Musique auront lieu, à Montréal, les 10, 11, 12 et 13 juin prochain. Ils se tiendront à l'Ecole Polytechnique, rue Saint-Denis, en face de l'église Saint-Jacques. Tous les candidats sont priés de se présenter mardi matin, le 10 juin, vers neuf heures de l'avant-midi, pour faire vérifier et classer leur inscription et aussi pour subir l'épreuve sur la théorie musicale.

Pour information, les suppléants, on est prié de s'adresser au Bureau du Conservatoire, chez M. Ed. Archambault, 314 rue Sainte-Catherine-Est.

Cinq morts; six blessés

Martinsburg (Virginie Occidentale), 26 — Une équipe de travailleurs à l'emploi du chemin de fer Baltimore et Ohio a été frappée par un train de voyageurs à Dol Dolly. Cinq des travailleurs ont été tués et six autres ont été grièvement blessés. Les blessés ont été transportés à l'hôpital, ici.

et, après avoir mis sa fille sous clef, s'en alla dans une profonde quiétude porter à Bertrand le message d'amour.

Maintenant, je comprendrais le calme ou la joie de ces deux tourtereaux. Je m'expliquais l'assiduité de mon nouveau aux parties de boston, tous ses petits arrangements, y compris les sabots, et ce travail intéressant sur Granville qui nécessitait tant d'écritures et "navançait pas beaucoup".

Alain, saisissant mes pensées, se hasarda à sourire:

"J'ose dire que M. Des Prélies est justement puni. Refuser son consentement pour un pareil mariage! Où trouvera-t-il un jeune homme comme M. Bertrand? et neveu de mademoiselle!"

—Mais comment ont-ils combiné tout cela, me dis-je à moi-même.

—Mademoiselle sait qu'ils se sont vus une fois chez Mme Le Gâtigny?

—Oui... Enfin, j'interrogerai mon neveu.

Je ferai observer que mademoiselle m'a mis dans une position bien délicate; je ne voulais pas trahir M. Bertrand, et, en même temps, je ne pouvais pas manquer au respect dû à mademoiselle.

—Vous ne pouviez pas refuser de parler, Alain. J'expliquai tout à mon neveu.

—Quel digne jeune homme!... Il ne faut pas troubler son bonheur. Et



1,000 ILES
TORONTO
CHUTES NIAGARA
CLEVELAND
DETROIT

BUREAU DES BILLETS DES LIGNES R. & O.: 9-11 PLACE VICTORIA.
Téléphone Main 1751.

Les vapeurs partent pour Québec tous les soirs.

Pour renseignements au sujet du fret, téléphonez Main 5562.

Au sujet des billets et des cabines à réserver, téléphonez Main 1751.

BUREAU DES BILLETS DES LIGNES R. & O.: 9-11 PLACE VICTORIA.

Taux réduits pour excursions de vacances, comprenant repas et cabines.

Vapeurs pour fret d'express et passagers. Pour Toronto, Cleveland et Detroit. Toronto et retour \$19.00; Cleveland et retour, \$12.75; Detroit et retour \$45.00.

Les vapeurs partent de Toronto et de Hamilton à 7.00 p.m., les mardis, mercredis, vendredis et samedis. Pour Cleveland et Detroit tous les mercredis à 7.00 p.m.

Pour renseignements au sujet du fret, téléphonez Main 5562.

Au sujet des billets et des cabines à réserver, téléphonez Main 1751.

BUREAU DES BILLETS DES LIGNES R. & O.: 9-11 PLACE VICTORIA.

Taux réduits pour excursions de vacances, comprenant repas et cabines.

Vapeurs pour fret d'express et passagers. Pour Toronto, Cleveland et Detroit. Toronto et retour \$19.00; Cleveland et retour, \$12.75; Detroit et retour \$45.00.

Les vapeurs partent de Toronto et de Hamilton à 7.00 p.m., les mardis, mercredis, vendredis et samedis. Pour Cleveland et Detroit tous les mercredis à 7.00 p.m.

Pour renseignements au sujet du fret, téléphonez Main 5562.

Au sujet des billets et des cabines à réserver, téléphonez Main 1751.

BUREAU DES BILLETS DES LIGNES R. & O.: 9-11 PLACE VICTORIA.

Taux réduits pour excursions de vacances, comprenant repas et cabines.

Vapeurs pour fret d'express et passagers. Pour Toronto, Cleveland et Detroit. Toronto et retour \$19.00; Cleveland et retour, \$12.75; Detroit et retour \$45.00.

Les vapeurs partent de Toronto et de Hamilton à 7.00 p.m., les mardis, mercredis, vendredis et samedis. Pour Cleveland et Detroit tous les mercredis à 7.00 p.m.

Pour renseignements au sujet du fret, téléphonez Main 5562.

Au sujet des billets et des cabines à réserver, téléphonez Main 1751.

BUREAU DES BILLETS DES LIGNES R. & O.: 9-11 PLACE VICTORIA.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hearn et Harrison, 35 rue Notre-Dame-Est, R. de MESLE, Gérant.

Aujourd'hui Maximum... 64
Même date l'an dernier... 64
Aujourd'hui Minimum... 42
Même date l'an dernier... 42

BAROMETRE:
8 heures du matin, 30.00; 11 heures du matin, 30.08; midi, 30.06.

DEMAIN
NUAGEUX ET PLUVIEUX

(Service particulier)
Toronto, 27. — La dépression dont nous parlions hier se fait maintenant sentir dans la vallée de l'Ohio, et il pleut abondamment. Dans le sud-ontario, il est tombé plusieurs averses. Ailleurs au Canada le temps est beau. Dans l'ouest, on est en plein été.
Grands Lacs et Baie Georgienne. — Forts vents de l'est ou du nord-est. Pluie. Demain variable.
Ottawa et Haut Saint-Laurent. — Vents de l'est, nuageux ce soir et demain.
Bas Saint-Laurent, Golfe et Provinces Maritimes. — Assez beau aujourd'hui. Forts vents de l'est. Nuageux ce soir et demain.

Dollard des Ormeaux au Long Sault

La compagnie d'assurance-vie La Sauvegarde vient de faire distribuer, ces jours-ci, une fort belle reproduction d'un tableau de M. Georges Delfosse, *Dollard des Ormeaux au Long Sault*.

Cet envoi est le premier d'une série de planches rappelant les principaux hauts-faits de notre histoire nationale, série que la Sauvegarde distribue parmi le public canadien-français.
Les directeurs de cette compagnie croient que ce qui peut d'avantage relever et assurer le moral d'une nation, c'est le sentiment de la légitime fierté que lui fait éprouver la pensée des succès obtenus par ses aïeux, de génération en génération. Si la race canadienne-française a eu des revers, elle a aussi ses gloires nombreuses. Et il est bon de la rappeler, et de populariser celles-ci au moyen de l'image, qui parle à tous, aux enfants comme aux vieillards, à l'ignorant comme à l'homme cultivé.
Le *Devoir* applaudit à la louable initiative de la Sauvegarde et la signale avec plaisir à ses nombreux lecteurs.

Mgr Hamel est mourant

(De notre correspondant)
Québec, 27. — Mgr Hamel, ancien recteur de l'Université Laval qui garde la chambre depuis nombre d'années, est dans un état précaire depuis quelques jours. Le vénérable malade faiblit graduellement. Il est âgé de 82 ans et compte 59 ans de prêtrise.

Retour de Georges V en Angleterre

(Service particulier)
Berlin, 27. — Leurs majestés Georges V et son épouse ont terminé ce matin leur visite à Berlin en assistant à une grande revue militaire à Potsdam.
A la suite d'un goûter officiel, elles se sont embarquées pour l'Angleterre.
Une dépêche non confirmée, venant de Londres, dit que Guillaume II visitera Portsmouth en août prochain. A la tête d'une puissante escadre de vaisseaux de guerre allemands.

L'hon. R. C. Mitchell dans Bow Valley

(Service particulier)
Edmonton, Al., 27. — L'hon. R. C. Mitchell, député aux dernières élections de Medicine Hat, se présentera en juin prochain dans le comté de Bow Valley, où M. George J. Lane vient de lui abandonner son siège.

Le député en fuite

LE DEPUTE SOCIALISTE BELGE SERAIT AU PORTUGAL.

Bruxelles, 27. — Le député socialiste Furnemont, accusé de détournement de mineure, qui n'a pas répondu à la convocation du juge d'instruction, s'est, assure-t-on, réfugié au Portugal.

Deux élections partielles

Québec, 27. — L'appel nominal pour l'élection partielle de Nicolet et de Dorchester a eu lieu hier, avec le résultat suivant: Dorchester: MM. Lucien Cannon, libéral; George Dussault, conservateur; Nicolet: MM. A. Trahan, libéral; le notaire Rhault oppositionniste.

Deux anniversaires

Québec, 27. — On célèbre aujourd'hui au Séminaire la fête patronale de S. G. Mgr Mathieu, évêque de Régina. Ce matin Mgr Mathieu a dit la messe de Communauté assisté des abbés A. Robert et C. Gagnon.

M. l'abbé Gignac professeur au Séminaire de Québec et aumônier des Sœurs Dominicaines célèbre aujourd'hui le 25e anniversaire de son ordination sacerdotale.

Retraite fermée des Tertiaires

Le retraite fermée des Tertiaires, commencera jeudi soir, à la Villa la Broquerie, à Boucherville. Le premier exercice aura lieu à 9 heures du soir.

Le vaporeau Boucherville quitta Montréal, au quai de la traversée de Longueuil, coin des rues Poupard et Notre-Dame, à 5 heures 15 et à 7 heures 30 du soir.

M. POINCARÉ EN RUSSIE

DANS SON ENTRETIEN AVEC LE CHEF DU PARTI RADICAL VANDREY, LE PRÉSIDENT A FAIT PART DES IMPRESSIONS QU'IL AVAIT RAPPORTÉES DE RUSSIE.

LA LOI DE TROIS ANS

Paris, 27. — L'entrevue de vendredi entre M. Clemenceau et le président Poincaré a été la plus haute importance et a été motivée par des raisons graves.
M. Mortier, un collaborateur de "l'Homme libre" — le journal de M. Clemenceau — publie, dans le "Gil Blas", les motifs de cette entrevue et révèle quelques-uns des sujets sur lesquels a porté l'entretien.

Il dit que le président Poincaré a fait connaître à M. Clemenceau les impressions qu'il avait rapportées de Russie.
A cette époque, a dit le président, on prévoyait de très graves événements; on craignait des complications prochaines dans les relations de la Russie avec l'Autriche, et l'on contestait que la France fût prête à soutenir son allié, parce que sa situation militaire paraissait défavorable depuis la loi de deux ans.

Le parti germanophile à Saint-Petersbourg faisait tous ses efforts pour accentuer cette impression défavorable, en insinuant que l'équivalence des forces était loin d'exister entre l'Allemagne et la France.

En outre, à cette époque, une puissance balkanique était disposée à entrer dans l'alliance franco-russe, mais elle hésitait parce que la France était inférieure à l'Allemagne.

C'est ces raisons mêmes qui ont poussé l'Allemagne à renforcer ses armements; elle travaillait ainsi à affaiblir nos alliances.

C'est alors que M. Poincaré proposa la loi de trois ans et envoya M. Delcassé à Saint-Petersbourg pour raffermir l'alliance menacée.

En présence de ces déclarations du président de la république, M. Clemenceau a promis son concours loyal et complet sur le terrain patriotique. Les deux hommes d'Etat se sont entretenus des événements internationaux, de l'agitation socialiste grandissante, du mouvement syndicaliste et des récentes mutineries militaires.

Ces événements, estime M. Poincaré, font appréhender des complications susceptibles de mettre en danger la France et la république.
En terminant, M. Poincaré a déclaré à l'ancien président du conseil que, seul, un homme de gauche dont le passé n'était pas chargé pouvait essayer le mouvement en décrétant certaines mesures et qu'il convenait que cet homme eût la poigne solide, et qu'il fût sans peur.

Feu A. H. Masson

CE CITOYEN BIEN CONNU A MONTREAL MEURT HIER A TERREBONNE APRES QUELQUES JOURS DE MALADIE SEULEMENT.

Nous apprenons avec regret la mort de M. Alexandre-Henri Masson, fils de feu l'hon. L. F. R. Masson, autrefois lieutenant-gouverneur de la province de Québec. M. Masson a succombé à une maladie de quelques jours seulement. Le défunt était âgé de 51 ans.

Après un cours d'études au collège d'Ottawa, M. Masson entra au bureau de la succession où même nom qu'il dirigea depuis lors avec son cousin, le Dr Joseph Masson, mort il y a quelques semaines seulement.
En premières noces, M. Masson avait épousé Mlle Loranger, fille de M. L. O. Loranger, ancien juge, et en secondes, Mlle Desjardins, fille de Dr Henri Desjardins, de Montréal. Sa femme lui survécut à quelques années.
A la famille en deuil nous offrons l'hommage de nos profondes sympathies.

Tragédie dans une université

Lille, France, 27. — Un étudiant en médecine du nom de Cuvelier a tenté de se suicider aujourd'hui parce qu'il n'avait pas réussi à ses examens. C'est au moment où le docteur donnait le résultat des examens que la scène tragique s'est déroulée.

Voilà que son nom n'était pas sur la liste, Cuvelier se leva et se tira une balle dans la poitrine. La blessure causera probablement la mort.

Autre victime de l'aviation

(Service particulier)
Montrose, Ecosse, 27. — Alors qu'il s'exerçait avec d'autres officiers à certaines manœuvres d'aviation, le lieutenant Desmond L. Arthur, du 5ème Bataillon des Royal Munster Fusiliers, a perdu le contrôle de son biplan et est tombé d'une hauteur de 2,000 pieds. L'une des ailes de la machine s'est brisée et a causé l'accident. Arthur a été tué raide.

Audition d'orgue

M. J. A. Prud'homme, organiste de l'église Notre-Dame de Grâce, donnera, le dimanche, 1er juin prochain, une audition d'orgue dans l'église paroissiale. Cette audition aura lieu à l'occasion de la fête de Notre-Dame de Grâce, titulaire de l'église. Ce concert sera donné à 3 heures précises. L'entrée est gratuite.

Le service des tramways

M. McLeod, ingénieur chargé des questions de transport, à l'Hôtel de Ville, a remis à l'ingénieur en chef son rapport sur les divers projets d'améliorations du service des tramways.

Le maire dit qu'il a hâte de connaître le rapport, mais qu'il veut donner aux ingénieurs de la Ville tout le temps nécessaire pour l'étudier.

Le cabinet danois

(Service particulier)
Copenhague, 27. — Le premier ministre du Danemark a informé aujourd'hui les chefs de partis que par suite du résultat des dernières élections le gouvernement démissionnera le 12 juin, date de l'ouverture du parlement.

L'AFFAIRE MARCONI

Deux procès intéressants s'instruisent à Londres. — Quelques-unes des plus hautes personnalités politiques ou financières y figurent comme témoins ou accusés

LES TROIS ISAACS

(Service particulier)
Londres, 27. — La cour centrale criminelle était comble quand a commencé, ce matin, le procès pour libelle intenté à Cecil Chesterton, frère de G. R. Chesterton, écrivain bien connu et une des personnalités les plus originales de Londres.

La poursuite a été prise à la suite d'articles publiés dans le "Eye Witness" par le défendeur, où on accusait sir Rufus Isaacs de corruption dans le contrat du gouvernement anglais pour l'établissement du système de télégraphie Marconi.

Toute l'affaire Marconi va vraisemblablement être déterrée au cours de l'instruction.
Parmi les témoins assignés se trouvent sir Rufus Isaacs, procureur général, David Lloyd George, chancelier de l'Echiquier, Sir Edward Carson, chef unioniste irlandais militant et ancien solliciteur-général d'Irlande et l'avocat de la poursuite.

Un autre chapitre intéressant de l'affaire s'ouvre aujourd'hui. Godfrey Locker-Lampson, député unioniste de Salisbury au parlement, et Peter Wright, tous les deux actionnaires de la English Marconi Company ont obtenu un bref contre Godfrey Isaacs, directeur-gérant de la Marconi Company, Harry Isaacs et les directeurs et courtiers de la compagnie demandant compte de 500,000 actions de la compagnie Marconi américaine, que Godfrey Isaacs avait placées en Angleterre et dont David Lloyd George et sir Rufus Isaacs acquiescent une partie avant que le public fût admis à en acheter.

Les actions furent mises en vente immédiatement après le désastre du "Titanic" et donnèrent lieu à l'une des plus effrénées spéculations que l'on ait vues à la Bourse de Londres.

Les demandeurs vont, croit-on, essayer de prouver que ces actions appartenaient réellement à la compagnie Marconi anglaise.

Les plaigistes prétendent que les défendeurs tentent de remplacer la différence entre la valeur d'émission des cinq cent mille actions et des cent mille autres actions qui ont été données directement pour la compagnie anglaise au défendeur Percy Heyburn.

Les demandeurs croient qu'ils peuvent vendre à un prix de trois shillings et 7-8 ou quatre shillings.

La défense nationale

Paris, 26. — Un projet du gouvernement autorisant l'émission d'un milliard de francs d'obligations à échéance pour couvrir les dépenses nécessaires à la défense nationale a été soumis à la Chambre.

Les vingt années à venir, a-t-il été dit en faveur d'une loi pareille et qui se rallie à la demande d'un référendum contre la loi actuelle est un idiot ou a été acheté.

Parlant de l'opposition des ouvriers à cette loi parce qu'ils ne la trouvent pas assez rigoureuse, le gouvernement dit: "J'ai été témoin de l'attitude de quelques ouvriers de San Francisco, mais je suis fier de dire que ceux des chefs ouvriers que nous respectons ont pris la même position que vous du comté de San Clara. Nous avons fait ce que nous devions en cette affaire de législation contre les étrangers. Nous avons légiféré sur ce sujet comme c'était notre droit moral et légal."

La Dominion Textile Company

Le rapport annuel de la Dominion Textile Company vient d'être rendu public. Les chiffres qu'il accuse dépassent tout ce qui s'est vu jusqu'ici dans l'histoire de la compagnie.

Les ventes s'élevèrent à \$9,824,101 soit \$78,687 de plus que le total de l'an dernier et \$783,881 de plus qu'en 1911.
Les profits nets constituent également un record et le surplus est le plus considérable jamais atteint depuis les premiers versements de dividendes du stock commun. Il dépasse de 100,000 le total de l'année précédente, bien que le directeur de la compagnie ait porté le dividende de 5 à 6 p. c. l'automne dernier. Les gains sur le stock commun s'élevèrent approximativement à \$1-2 p. c.

Nous publions ci-après un tableau des ventes brutes, des profits nets des produits manufacturés, à l'exclusion des dividendes sur le stock du Dominion Cotton et des Merchants Cotton, et du surplus reporté pendant une période de huit années:

Ventes.	Net.	Surplus
1906. . .	\$5,131,600	\$18,810
1907. . .	8,597,913	80,531
1908. . .	9,043,497	900,805
1909. . .	6,153,626	678,017
1910. . .	8,743,706	893,312
1911. . .	9,470,279	989,710
1912. . .	9,038,464	1,137,554
1913. . .	9,824,101	1,230,705

Le rapport a été adopté et les directeurs, au nombre de neuf, furent tous réélus. Ce sont MM. C. B. Gordon, H. S. Holt, Hon. Robert Mackay, J. P. Black, D. Morrison, G. A. Grier, John Baillie, C. R. Hosmer, et le Capt. D. C. Newton.

Les terrains de jeux

M. J. C. Walsh a eu une conférence ce matin, avec les commissaires concernant la surveillance des terrains de jeux, pour laquelle le docteur Adams lui ont, il y a quelques temps, remis au bureau un devis approximatif de \$10,000. Il n'y a cependant rien d'encore fait, les commissaires attendant le rapport que doit leur faire l'Association des Parcs et Terrains de Jeux sur le choix des emplacements.

\$500,000 de réduction dans les taux du téléphone

(Service particulier)
Chicago, 27. — Le conseil de ville de Chicago a passé une loi ce matin demandant une réduction de \$500,000 dans les taux du téléphone. Cette réduction affectera un grand nombre d'actionnaires. La loi demande de plus à la compagnie une contribution annuelle de \$100,000 destinée à créer un fond de revenu pour les employés et consacrer \$195,000 du surplus établi par l'expert du conseil à l'augmentation de leurs salaires.

L'affaire Roberts

(Service particulier)
Owen Sound, Ont., 27. — Charles Henry Love, a confessé son crime et a demandé pardon au monde de sa part avant de mourir sur l'échafaud pour avoir tué sa femme. La trappe fatale est tombée à 7 h 52. Le poulx a cessé de battre 9 minutes après la chute.

LES ALLIES AUX PRISES

LA SERBIE, LA BULGARIE ET LA GRECE NE S'ENTENDENT PAS SUR LE PARTAGE DES DEPOUILLES ET ELLES S'ECHANGENT DES DEMANDES DANS UNE FORME PLUTOT PROVOCANTE.

L'ATTITUDE DES PUISSANCES

(Service particulier)

Londres, 27. — La Ligue balkanique est dissoute, et une autre guerre se prépare. La Serbie a jeté le masque et a adressé à la Bulgarie une demande, formulée en ultimatum, en faveur d'une révision du traité d'alliance entre les deux pays. Cette démarche signifie que la Serbie refuse de reconnaître ce qu'elle doit à la Bulgarie, dont les troupes ont brisé l'élan des Turcs en Thrace, simplifiant énormément la tâche des Serbes et des Grecs en Macédoine.

La Serbie demande comme compensation pour l'aide qu'elle a prêtée à la Bulgarie à Andrinople et à Tchataldja, les territoires qu'elle a occupés en Macédoine, mais qui étaient attribués à la Bulgarie en vertu d'une entente préalable. On croit que l'annexion formelle de ce territoire à la Serbie est imminente.

A la lumière de ces faits, les événements de ces derniers jours s'expliquent mieux. On comprend que la ruine d'une alliance secrète entre la Serbie et la Grèce puisse être fondée; la Serbie n'aurait jamais osé répudier ses obligations envers la Bulgarie sans une assistance extérieure.

D'autre part, on comprend ce qui s'est passé dans le sud de la Macédoine, car il y a tout lieu de croire que le conflit ne sera pas précipité par la Serbie, mais par sa nouvelle alliée, qui se trouve en meilleure situation pour fournir un prétexte à l'ouverture des hostilités.

On peut tenir pour certain que la Bulgarie refusera de consentir à la révision du traité avec la Serbie.

A Sofia, on considère la guerre comme inévitable. Le gouvernement est fermement soutenu par le pays, où le sentiment belliqueux croît rapidement. Déjà, 8,000 hommes ont été massés dans le voisinage de Sofia et les forces s'accroissent de jour en jour. On envoie aussi des troupes en Macédoine. Le gouvernement bulgare, dit-on, a invité la Russie à assumer le rôle d'arbitre, qu'elle a accepté il y a plus d'un an.

Le gouvernement a répondu qu'il est prêt à remplir sa promesse pourvu que les deux parties soient prêtes à se soumettre au verdict et que l'alliance balkanique reste intacte.

La Bulgarie a accepté ces deux conditions, bien que ni l'une ni l'autre n'eussent été posée quand la Russie a été présentée par les intéressés. Tous les regards se tournent maintenant vers Saint-Petersbourg. Si la Russie est décidée d'agir comme arbitre impartial, elle peut, grâce à l'influence dont elle jouit tant en Serbie qu'en Bulgarie, imposer facilement son verdict dans ce lamentable conflit. Malheureusement, il y a lieu de craindre que le gouvernement russe ne soit dominé par les influences qui n'ont rien de commun avec la mission qu'il a à remplir. Dans les milieux diplomatiques on observe la situation avec un intérêt intense.

LA PAIX ENTRE LA TURQUIE ET LES ETATS BALKANIQUES

On discute à l'heure qu'il est un plan conçu dans le but de hâter la signature du traité de paix entre la Turquie et les Etats balkaniques. Les puissances européennes recommandent à ceux des Etats qui sont prêts à signer le traité de signer le traité. Edward Grey de la faire sans attendre leurs alliés. On fait remarquer qu'ainsi la Bulgarie pourrait en finir avec la Turquie, et les puissances européennes consacrerait leurs efforts à engager les Etats récalcitrants à signer à leur tour.

Sir Edward Grey, ministre des affaires étrangères anglais, a reçu les délégués de la paix séparément aujourd'hui, et il les a priés de signer le traité, mais les délégués grecs ont répondu qu'il leur fallait soumettre la question à leur gouvernement à Athènes.

Les délégués serbes ont également refusé de signer les préliminaires de la paix.

Sir Edward Grey s'est alors exprimé avec force, leur disant qu'une semaine a passé en négociations futiles et que les puissances européennes s'agiteraient sans plus de retard ou sans tenter de faire modifier les conditions proposées.

La déclaration de Sir Edward Grey a pris le ton d'un ultimatum et les délégués serbes ont promis de rééditer immédiatement la question à leur gouvernement.

Port Nelson, terminus du chemin de fer de la Baie d'Hudson

Ottawa, 27. — Hier soir, aux Communes, pendant qu'on discutait les estimées affectées au chemin de fer de la Baie d'Hudson, M. Cochrane, ministre, annonça que le gouvernement avait définitivement choisi Port Nelson, comme terminus de la ligne. Il déclara que des ingénieurs et des hommes seraient envoyés sur les lieux vers les premiers jours de juillet et qu'à l'automne l'on aurait environ 185 milles de rails de posés. Le gouvernement a voté pour cette entreprise, la somme de \$4,500,000.

Les coulisiers, à la besogne

(Service particulier)
Washington, 27. — La petite armée de coulisiers qui occupe Washington depuis l'adoption du bill Underwood à la Chambre, a été jetée dans la confusion aujourd'hui, à la suite de l'attaque soudaine et vigoureuse que le président Wilson a dirigée contre les nombreux coulisiers industriels et insidieux.

Plusieurs de ceux qui ont pris pour eux les remarques du président — bien que ce dernier n'ait nommé ni désigné des déclarations et de préparer des interviews pour justifier leur position.

Le sénateur Simmons dit qu'il n'a jamais vu un aussi grand nombre de coulisiers et de coulisiers à Washington seulement, sans parler de la littérature distribuée, le l'élevé à plusieurs milliers de dollars par jour.

L'enlèvement des animaux morts

L'échevin Boyd a déclaré ce matin que s'il a voté pour le rapport accordant à la Compagnie des Abattoirs le contrat pour l'enlèvement et l'équarrissage des animaux morts en ville, il ne s'en est pas moins réservé le droit de demander que les autorités municipales s'efforcent de maintenant pour faire elles-mêmes le transport des bêtes aux abattoirs, de sorte que ceux-ci ne payent pas de service à la Ville au lieu d'en tirer un bénéfice.

La peine capitale

(Service particulier)
Owen Sound, Ont., 27. — Charles Henry Love, a confessé son crime et a demandé pardon au monde de sa part avant de mourir sur l'échafaud pour avoir tué sa femme. La trappe fatale est tombée à 7 h 52. Le poulx a cessé de battre 9 minutes après la chute.

Outillage

Les commissaires ont ouvert ce matin quatre-vingt-cinq pour la fourniture de matériaux à béton, de wagons à béton et à asphalte, de casseurs et de rouleaux à vapeur.

Où Acheter Demain

(Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, par L.-P. Deslongchamps, au Ministère de l'Agriculture.)

La Compagnie	Le Service de Table
BRODEUR LIMITÉE 533 Ste-Catherine Est 1827 Ste-Catherine Est 327 St-Laurent 86 St-Pierre	Les invités dans une maison ont toujours l'occasion d'être reçus dans votre salle à manger, soit pour un dîner, soit pour le thé, soit pour le souper; les mets bien préparés ne sont appréciés que s'ils sont bien servis. Pour bien servir, il faut de la porcelaine, et de la verrerie. Le service de porcelaine est une chose difficile à choisir. Nos vendeurs vous aideront. Notre service à dîner, en porcelaine, pour 12 personnes, est supérieur à ce que vous avez vu généralement. Notre prix est de \$15.00. Les dessins sont en rose ou en vert. A NOS 4 MAGASINS

GRAPHOPHONES COLUMBIA

Les Disques (records) nouveaux pour JUIN sont maintenant en vente aux adresses suivantes:
CANADIAN GRAPHOPHONE CO., 24 rue Victoria
FOLEY FRERES, 310 Ste-Catherine Est
J.A. HURTEAU, 316 Ste-Catherine Est
HURTEAU, WILLIAMS & Co., 589 Ste-Catherine Ouest
LATTON BROS., Coin Ste-Catherine et Stanley

TEL. EST 4510	Grande Vente à 39c Demain
Dupuis Frères Le Magasin du Peuple 447 SAINTE-CATHERINE EST	

Valeurs Exceptionnelles

Avec 39c vous pourrez acheter des articles de 50c, 75c, \$1.00 chacun, et même plus.

Joignez-vous à la foule que cette grande vente intéressera.

D. GAGNON & CIE	Nous parlons tapis encore pour demain
Magasin à Rayons Angle Saint-Laurent et Dorchester	15 pièces de beaux tapis tapestry, pour escalier, 27 pouces de large à 50c, 65c, 70c, 75c, 80c et... \$1.00 Tapis carrés, toutes les grandeurs, pour vos appartements, prêts à poser; il y a tant de grandeurs et de qualités différentes que nous ne pouvons pas préciser les prix, ils varient de \$10.00 à \$23.00, suivant le cas. Dans ce même département, il y a: papiers, stores, tapisseries pour les murs, etc.

N.-G. Valiquette	GLACIERES \$6.45
LIMITÉE Grand Magasin de Meubles 471-477 Ste-Catherine Est	Demain, nous mettrons en vente 150 nouvelles glacières, à un prix spécial pour les lecteurs du Journal "Le Devoir". La hauteur de la glacière est de 40 pouces. La largeur 26 pouces, la profondeur 17 pouces. Système parfait de réfrigération. Monture à combinaison quintuple, serrures bronzées, tuyaux inoxydables. Doubles de tôle galvanisée, tablettes mobiles, ferre brisée à glace. Embouteillage en métal sur le tuyau d'évacuation. Spécial pour \$6.45

EUGENE VIAU	EXTRA SPECIAL
Nouveaux Magasins Ste-Catherine Est Coin Maisonneuve	3 bureaux seulement en chêne, surface avec grande glace. \$8.95 Special \$3.95 LIT EN FER Lit en fer émaillé blanc, barre du haut en cuivre, toutes les grandeurs. Spécial . . . \$3.95 Matelas hygiénique, 4 1-2 pouces d'épaisseur, coussin de fantaisie, toutes les grandeurs. Spécial à . . . \$4.35

Chronique Judiciaire	L'École Normale de Saint-Hyacinthe
POUR UNE CHEMINÉE. Madame Margaret Leary a obtenu gain de cause contre la Dominion Bridge, de Lachine. La compagnie défenderesse avait construit un bâtiment à sept pieds de la maison de Madame Leary. L'édifice de la Dominion Bridge était beaucoup plus élevé que la résidence de la demanderesse qui se plaignait du fait que la défenderesse n'avait pas haussé sa cheminée dont la prise d'air se trouvait obstruée par le mur de la Dominion Bridge. Elle poursuivait en vertu d'un règlement municipal de Lachine qui oblige tout constructeur à maintenir ses libelles les prises d'air des cheminées voisines. La cour accorda \$32.00 à la plaignante. LE PORTRAIT DE L'ANCIEN BATONNIER. On fera bientôt en la chambre 21, l'installation du portrait de l'ancien Batonnier, M. J. A. Archambault. Cette peinture est due au pinceau de notre compatriote M. J. O. Franchère. Elle est merveilleuse et par la ressemblance et par le coloris.	Saint-Hyacinthe, 27. — A deux heures cet après-midi a eu lieu la cérémonie d'inauguration de la nouvelle Ecole Normale, dirigée par les Sœurs de la Présentation de Marie, en présence de Sa Grandeur Monseigneur Bernier, évêque de Saint-Hyacinthe, de Sir Lomer Gouin, de M. B. de la Bruère, surintendant de l'instruction publique et de Mgr C. P. Choquette, supérieur du séminaire. Les cours seront donnés dans la nouvelle école, en septembre.

Aux Communes Anglaises	La Bourse
(Service particulier) Londres, 27. — Sir Edward Grey a annoncé aujourd'hui à la Chambre des Communes que l'Angleterre est prête à reconnaître le gouvernement chinois aussitôt que la Chine aura consenti à maintenir les traités existants. MM. Asquith et Lloyd George ne sont pas encore de retour de leurs vacances, de sorte que le débat sur le bill du Home Rule sera remis à quinzaine.	(Service particulier) New-York, 27. — Dès l'ouverture de la Bourse ce matin, les valeurs semblaient avoir une tendance vers la baisse. Le fait est que les préférences telles que le Canadian Pacific et les actions Harriman ont décliné. Le Rock Island est à la hausse. Il y a eu peu de transactions ce matin. Londres, 27. — Les valeurs américaines ont provoqué peu d'attention aujourd'hui. A la clôture elles étaient portées vers la baisse. Le 15, 27. — Les prix étaient bas à la Bourse aujourd'hui. Vers la fin il y eut amélioration. Berlin, 27. — A l'ouverture de la Bourse les valeurs étaient à la baisse. A la clôture il y eut amélioration.

DECES
DION. — A Montréal, le 25 mai 1913, à l'âge de 62 ans, est décédé Alphonse Dion, ancien marchand à Deschambault, P.Q. Les funérailles auront lieu mercredi le 28 courant à Saint-Pierre-les-Becquets. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.